

COI Focus

GUINEE

L'opposition politique sous la transition

25 août 2022

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	5
1. Principales formations de l'opposition.....	6
1.1. Généralités	6
1.2. Nouveau paysage politique	6
2. Situation jusque fin juin 2022	9
2.1. Etat des lieux des libertés	9
2.1.1. Liberté de former un parti.....	9
2.1.2. Liberté de réunion	10
2.1.3. Liberté de manifester	11
2.1.4. Liberté de mouvement	13
2.2. Points de désaccords avec la junte sur le processus de transition.....	13
2.3. Procédures engagées par la junte à l'encontre de responsables de partis	16
2.3.1. Récupération des biens de l'Etat.....	16
2.3.2. Répression des infractions économiques et financières	17
2.4. Situation des militants et sympathisants de l'opposition.....	18
3. Situation à partir de juillet 2022	20
3.1. Arrestations au sein du Front national pour la défense de la Constitution le 5 juillet 2022	20
3.2. Actions menées par l'opposition.....	21
3.2.1. Manifestations des 28 et 29 juillet 2022	21
3.2.2. Manifestations des 14 et 17 août 2022.....	22
3.3. Attitude des autorités.....	23
3.3.1. Arrestations et poursuites judiciaires.....	23
3.3.2. Restrictions des libertés	25
Résumé	27
Bibliographie	28

Liste des sigles utilisés

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
AD	Alternance démocratique
AEDH	Agir ensemble pour les droits humains
AI	Amnesty International
ANAD	Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie
APAD	Alliance pour l'alternance démocratique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNRD	Comité national du rassemblement et du développement
CNT	Conseil national de transition
COPAM	Coordination des partis alliés de la mouvance
COPEP	Coalition pour le progrès et la démocratie
CORED	Convergence pour la renaissance de la démocratie en Guinée
CPA	Collectif des partis pour l'alternance
CPP	Collectif des partis politiques
CPR	Coalition des partis pour la rupture
CRIEF	Cour de répression des infractions économiques et financières
DW	Deutsche Welle
FNDC	Front national pour la défense de la Constitution
FONAL-PRAC	Forum national pour la libération du Président Alpha Condé
FPP	Forum des partis politiques
G58	Groupe des 58 partis politiques
GDE-CODEG	Guinée pour la démocratie et l'équilibre-Coalition démocratique de Guinée
GRUP	Génération pour la réconciliation, l'union et la prospérité
HRW	Human Rights Watch
MATD	Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
MODEL	Mouvement démocratique libéral
NFD	Nouvelles forces démocratiques
OGDH	Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen
PEDN	Parti de l'espoir pour le développement national
RFI	Radio France internationale
RPG	Rassemblement du peuple de Guinée
UDG	Union démocratique de Guinée
UFDG	Union des forces démocratiques de Guinée

UFR Union des forces républicaines
UPR Union pour le progrès et le renouveau
USDOS United States Department of State

Introduction

Le présent rapport a pour objectif d'examiner la situation de l'opposition politique depuis le coup d'Etat militaire du 5 septembre 2021 mené par le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), avec à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya. Alpha Condé, le président déchu, effectuait alors un troisième mandat contesté par l'opposition. Après avoir dissout le gouvernement, l'Assemblée et la Constitution, la junte au pouvoir a annoncé une période de transition.

Ce rapport, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se base sur des informations publiques. Le Cedoca s'est en outre adressé, par courrier électronique le 5 mai 2022, à plusieurs interlocuteurs guinéens, à savoir l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG). Ils ont été principalement interrogés sur les libertés politiques ainsi que sur la situation des militants et leaders de l'opposition sous la transition.

La première partie de ce COI Focus concerne les principales formations de l'opposition ainsi que leur évolution sous la transition. Le Cedoca a ensuite choisi de s'intéresser dans la deuxième partie de ce rapport à la situation de l'opposition politique jusque fin juin 2022, en dressant l'état des lieux des libertés, en examinant les points de désaccords entre l'opposition et la junte militaire sur le processus de transition. Cette deuxième partie se penche également sur les procédures engagées par les nouvelles autorités à l'encontre des leaders politiques et fait le point sur la situation des militants et sympathisants de l'opposition jusqu'alors. La troisième partie du rapport a pour objet la situation de l'opposition à partir de juillet 2022, période à partir de laquelle les relations avec la junte se durcissent. Cela se traduit par des actions menées par l'opposition, par des arrestations dans les rangs de l'opposition, mais aussi par des restrictions aux libertés.

Le Cedoca a clôturé ses recherches le 19 août 2022.

1. Principales formations de l'opposition

Dans ce chapitre, le Cedoca ne présente que les principales formations de l'opposition sous la transition, y compris celles regroupant la société civile. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive ni des partis politiques ni des alliances politiques qui se font et se défont au gré des événements.

1.1. Généralités

Sous la présidence d'Alpha Condé, deux principaux partis politiques s'affrontent : l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo et le parti présidentiel, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG Arc-en-ciel). L'UFDG fait par ailleurs partie de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD). Au départ, il s'agissait d'une alliance électorale « autour du candidat Cellou Dalein Diallo » à l'élection présidentielle de 2020, devenue officiellement en juillet 2021 une alliance politique¹.

D'autres alliances politiques cohabitent dans le paysage politique guinéen, telles que la Convergence pour la renaissance de la démocratie en Guinée (CORED)² de Mamadou Sylla³ et la Coalition pour le progrès et la démocratie (COPED)^{4,5}.

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), qui regroupe à la fois des organisations de la société civile et des partis politiques, voit, quant à lui, le jour en 2019 pour contester la volonté du président Alpha Condé de modifier la Constitution afin de pouvoir briguer un troisième mandat⁶. Certaines sources parlent du « FNDC Politique » avec pour membres l'Union des forces républicaines (UFR) et le Mouvement démocratique libéral (MODEL)⁷. Interrogées sur cette appellation par courrier électronique le 5 mai 2022, les instances dirigeantes du FNDC, qui ne souhaitent pas être citées nommément pour des raisons liées à leur sécurité, ont répondu par média social le 9 mai 2022 qu'il s'agit de partis politiques membres du FNDC, mais pas des instances dirigeantes. Le FNDC s'est réorganisé pour « sortir » les partis politiques de ses instances de décision « du sommet à la base ». Il restait après le coup d'Etat l'UFR de Sidya Touré, le MODEL d'Aliou Bah et le parti de Lansana Kouyaté, le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN). Ces trois partis politiques ne faisant pas partie de coalitions, comme par exemple l'ANAD de Cellou Dalein Diallo, ils se sont fait appeler « partis politiques membres du FNDC », ce qui explique l'appellation « FNDC politique » reprise par la presse et par les trois partis concernés eux-mêmes. Le PEDN a entretemps quitté le FNDC pour une autre alliance⁸. Les deux autres partis doivent se réorganiser et trouver des alliances, selon l'interlocuteur du Cedoca. Le FNDC ne cautionne pas cette appellation⁹.

1.2. Nouveau paysage politique

Dans un premier temps, l'opposition a salué le coup d'Etat du 5 septembre 2021 qui a mis fin au mandat controversé de l'ancien président¹⁰. Du 5 au 31 octobre 2021, une délégation du FNDC a

¹ Guineenews (Diallo T. S.), 13/07/2021, [url](#)

² Pour la liste des partis membres de la CORED, voir : Kibaro224, 21/06/2021, [url](#)

³ Mamadou Sylla est le président de l'Union démocratique de Guinée (UDG) : Jeune Afrique (Barry D.), 10/06/2021, [url](#)

⁴ Pour la liste des partis membres de la COPED, voir : Guineetime (Camara O.), 24/06/2021, [url](#)

⁵ Guineedirect, 14/07/2021, [url](#) ; Mosaïque Guinée (Bangoura M.), s.d., [url](#)

⁶ Afrimag (Traoré D.), 02/03/2022, [url](#) ; Le Monde Afrique, 02/09/2020, [url](#) ; Le Figaro, 04/04/2019, [url](#)

⁷ Africaguinee (Diallo S. K.), 30/04/2022, [url](#) ; Guinee 360, 22/04/2022, [url](#)

⁸ Il s'agit de la Convergence centriste pour l'espoir (CCE) : Kalenews, 31/03/2022, [url](#)

⁹ FNDC, direction, message par média social, 09/05/2022

¹⁰ TV5 Monde (Vendrelly M.), 24/12/2021, [url](#) ; Sahara media, 12/09/2021, [url](#)

rencontré des chefs d'Etat ouest-africains pour demander à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de soutenir « la transition guinéenne en vue des processus électoraux inclusifs, crédibles, transparents et apaisés devant conduire au retour de l'ordre constitutionnel »¹¹.

Le 3 janvier 2022, l'UFDG et d'autres partis politiques créent le Collectif des partis politiques (CPP), pour faire front commun sur les questions importantes de la transition. Dans un article du 14 janvier 2022, Jeune Afrique évoque en effet la « fin de la lune de miel » entre la junte et « la classe politique ». Pour de nombreux partis, il est important de s'unir face à une junte qui n'a pas tenu compte de leurs propositions lors des consultations nationales qui ont suivi la prise de pouvoir en septembre 2021¹². Ce collectif réunit une centaine de partis politiques, selon Radio France internationale (RFI)¹³.

Réuni à son siège le 5 janvier 2022, le RPG Arc-en-ciel a décidé de ne pas s'allier au CPP. D'après Guineematin, le parti explique sa décision par le fait que les partis qui composent le CPP ne l'ont pas soutenu dans son combat pour libérer Alpha Condé, détenu par la junte depuis le coup d'Etat¹⁴.

Le 18 janvier 2022, suite à la désignation de Cellou Dalein Diallo comme porte-parole du CPP, huit formations politiques qui ne souhaitaient pas cette désignation ont créé le Forum des partis politiques (FPP). Il s'agit, selon la presse en ligne, du FNDC Politique, de la Coalition des partis pour la rupture (CPR)¹⁵, de la COPED, de l'Alternance démocratique (AD), du Collectif des partis pour l'alternance (CPA), de l'Alliance pour l'alternance démocratique (APAD), de la Coordination des partis alliés de la mouvance (COPAM) et de la Guinée pour la démocratie et l'équilibre-Coalition démocratique de Guinée (GDE-CODEG)¹⁶.

Dans le nouveau paysage politique qui se dessine depuis le coup d'Etat, le FNDC prend la décision de veiller sur la transition ; il veut observer le respect des droits de l'homme et jouer « le rôle de veille électorale », selon RFI dans un article paru le 4 février 2022¹⁷.

Le 9 mars 2022, 58 partis politiques signent une première déclaration pour alerter notamment sur le fait que « la junte s'écarte de plus en plus des règles et des principes de l'Etat de droit » et tarde à rétablir l'ordre constitutionnel¹⁸. Ces partis demandent également que le chronogramme de la transition soit fixé¹⁹. Le 25 mars 2022, ce groupe des 58 partis politiques (G58), dont font notamment partie l'UFDG et l'UFR, fait une deuxième déclaration réclamant « un cadre de dialogue strictement politique »²⁰.

Quant au RPG Arc-en-ciel, il ne fait pas partie du G58²¹. Selon RFI, le parti explique sa position de la façon suivante :

« [...] il n'a pas été associé à cette démarche et [...] il ne compte pas y participer. Le parti de l'ex-président Alpha Condé reconnaît des points de convergence concernant les critiques adressées au CNRD sur l'importance du dialogue et sur le chronogramme. Mais le RPG a bien dû mal à s'imaginer s'allier avec son ancienne opposition, qui 'continue de noircir le bilan d'Alpha Condé', souligne

¹¹ Vision Guinee (Balde S.), 08/11/2021, [url](#)

¹² Jeune Afrique (Barry D.), 14/01/2022, [url](#) ; Guinee7, 03/01/2022, [url](#)

¹³ RFI, 04/01/2022, [url](#)

¹⁴ Guineematin (Diakité M.), 05/01/2022, [url](#)

¹⁵ Cette coalition est dirigée par le docteur Faya Lansana Millimouno. Voir : Guineenews (Bangoura M.), 15/04/2022, [url](#)

¹⁶ Guineematin (Diallo A. F.), 18/01/2022, [url](#)

¹⁷ RFI, 04/02/2022, [url](#)

¹⁸ Fabien Offner (@fabienoff), 10/03/2022, [url](#)

¹⁹ DW (Condé B.), 10/03/2022, [url](#)

²⁰ Guineenews (Bah A.), 30/03/2022, [url](#) ; Guineematin, 29/03/2022, [url](#)

²¹ Voir la liste des partis politiques signataires de la déclaration n° 3 du G58 en avril 2022 : Guineenews, 04/2022, [url](#)

Souleymane Keïta, un des porte-parole du RPG. Ce parti entend lancer lui aussi, d'ici les semaines à venir, une vaste coalition pour 'harmoniser les positions sur la transition' »²².

Le RPG Arc-en-ciel organise sa convention nationale extraordinaire le 31 mars 2022 au cours de laquelle le secrétaire général, Saloum Cissé, s'est exprimé en ces termes repris dans la presse en ligne : « Le coup d'État n'a pas comme prévu déstabilisé notre parti, nous nous sommes repris. La direction a pu insuffler de nouvelles orientations à notre programmation pour faire face aux nouveaux défis qui l'attendent, celui de reprendre le pouvoir par les urnes »²³. Sur fond de dissensions internes²⁴, l'ancien Premier ministre sous Alpha Condé, Kassory Fofana, est élu, lors de cette convention, à la présidence d'un conseil exécutif national provisoire du parti²⁵. Jeune Afrique précise que Kassory Fofana prône « une alternance ethnico-régionale » à la tête du parti. Il est soussou alors qu'Alpha Condé est malinké²⁶. RFI indique que « [l]e leader du RPG tend la main au CNRD en vue du dialogue politique ». Cette « position conciliante » s'expliquerait, selon la source, par les « éventuelles procédures judiciaires initiées par la Crief [voir point 2.3.2.] et qui pèsent sur la tête de plusieurs anciens responsables politiques. Depuis le 5 septembre 2021, 37 personnalités de l'ancien régime d'Alpha Condé, sont interdites de sortir du territoire »²⁷.

Dans un article du 23 avril 2022, Africaguinee évoque un possible rapprochement entre le RPG Arc-en-ciel et l'UFDG, pour faire face au CNRD, devenu leur « adversaire commun ». Aucun des deux partis n'excluent cette possibilité²⁸. Avec une transition qui perdure (voir point 2.2.), les partis politiques rivaux sous la présidence d'Alpha Condé vont en effet s'unir dans l'opposition face à la junte au pouvoir. L'UFDG et le RPG Arc-en-ciel ont ainsi signé le 11 mai 2022 une déclaration conjointe signifiant leur opposition au chronogramme annoncé par la junte et adopté par le Conseil national de transition (CNT) qui fait office de Parlement. Comme l'indique Jeune Afrique, d'autres formations politiques, au total 46, se sont ralliées à l'UFDG et au RPG Arc-en-ciel, notamment l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) de l'ancien ministre Ousmane Bah, le parti Générations pour la réconciliation, l'union et la prospérité (GRUP) dirigé par Papa Koly Kourouma, également ancien ministre, les Nouvelles forces démocratiques (NFD) de l'ancien ministre Mouctar Diallo, ainsi que l'Union démocratique de Guinée (UDG) de Mamadou Sylla²⁹.

Guineenews parle de « mariage de raison » entre l'UFDG et le RPG Arc-en-ciel, « les éternels rivaux que la phobie du CNRD vient de rapprocher »³⁰. Jeune Afrique affirme que le chef de la junte a réussi « l'exploit d'unir contre lui des partis jadis irréconciliables »³¹.

Cette alliance entre le G58 et le RPG Arc-en-ciel ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de la classe politique³². Le 18 mai 2022, le FNDC communique qu'il a commencé des consultations avec des acteurs sociopolitiques afin de reconstituer les Forces vives³³ « pour sortir la Guinée de l'impasse dans laquelle le CNRD l'a plongé »³⁴. Foniké Mengué, le coordinateur national du FNDC, déclare ne pas vouloir s'associer au RPG Arc-en-ciel « dans quoi que ce soit », estimant que l'ancien parti présidentiel contre lequel le front s'est battu est responsable de cette transition³⁵.

²² RFI, 10/03/2022, [url](#)

²³ Media Guinee (Keita Y.), 31/03/2022, [url](#)

²⁴ Voir RFI, 31/03/2022, [url](#)

²⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 01/04/2022, [url](#)

²⁶ Jeune Afrique (Barry D.), 27/03/2022, [url](#)

²⁷ RFI, 01/04/2022, [url](#)

²⁸ Africaguinee (Diallo S. K.), 23/04/2022, [url](#)

²⁹ Jeune Afrique, 12/05/2022, [url](#)

³⁰ Guineenews (Ba M. D.), 11/05/2022, [url](#)

³¹ Jeune Afrique (Barry D.), 02/05/2022, [url](#)

³² APA News, 11/05/2022, [url](#)

³³ A savoir les partis politiques et la société civile. Voir Guineenews (Diallo T. S.), 11/05/2022, [url](#)

³⁴ Mediaguinee, 18/05/2022, [url](#)

³⁵ Ledjely (Nasterlin A.), 18/05/2022, [url](#)

2. Situation jusque fin juin 2022

2.1. Etat des lieux des libertés

2.1.1. Liberté de former un parti

Le rapport du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) portant sur la situation des droits de l'homme en Guinée en 2021 fournit les précisions suivantes sur la formation des partis politiques :

« Il n'y a pas de restrictions officielles à la formation de partis politiques au-delà des exigences d'enregistrement. Les partis ne peuvent représenter une seule région ou ethnie. Dans certains cas, le gouvernement Condé a retardé l'enregistrement des partis d'opposition. Au 5 septembre, le gouvernement continuait de refuser l'enregistrement du Bloc pour le changement en Guinée³⁶, malgré une décision de la Cour de justice de la CEDEAO, et du Mouvement démocratique libéral³⁷, malgré une injonction de la Cour suprême en janvier. Le gouvernement a été accusé de conditionner l'enregistrement des deux partis à leur engagement à ne pas s'opposer au gouvernement ou à rejoindre l'opposition politique » [traduction]³⁸.

D'après Freedom House, les partis politiques se fondent pour la plupart sur une base ethnique ou régionale, plutôt que sur des programmes ou idéologies politiques³⁹.

La Guinée compte, à la date du 17 août 2020, 183 partis politiques enregistrés auprès du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD)⁴⁰.

Le vice-président de l'UFDG, docteur Fodé Oussou Fofana, a demandé au MATD de mettre de l'ordre dans le paysage politique guinéen, en prévoyant des critères supplémentaires nécessaires à la création d'un parti politique. D'après un article de presse publié par Ledjely le 21 avril 2022 et qui reprend ses propos, il ne suffit pas pour un parti politique d'avoir un agrément : « Il faut avoir au moins un siège, des structures et des représentations. Si un parti n'arrive pas à participer à des élections, il faut au moins qu'il puisse tenir des assemblées générales pour regrouper des militants »⁴¹.

Guineenews rapporte le 19 avril 2022 que « le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation a demandé aux coalitions politiques de lui 'transmettre dans les meilleurs délais, la convention, la liste, la copie des agréments et des statuts des partis politiques' de ces différentes entités ». Selon la source, cette demande a été vivement critiquée par l'UFR, lors de son assemblée générale du 16 avril 2022, puisqu'il se considère comme un grand parti :

« Aucun parti politique ne peut exercer si le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation ne lui délivre pas son autorisation. Ceci dit, tous les partis ont leurs dossiers au ministère. Alors, si vous voulez les vérifier pour savoir si ce sont des partis légalement constitués, vous avez les dossiers avec vous »⁴².

³⁶ Le Cedoca ne dispose pas d'informations sur la situation actuelle du parti.

³⁷ Le MODEL a finalement obtenu son agrément le 5 janvier 2022 : Guineesignal, 11/01/2022, [url](#)

³⁸ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

³⁹ Freedom House, 2022, [url](#)

⁴⁰ Focus Guinée, 19/04/2022, [url](#)

⁴¹ Ledjely (Nasterlin A.), 21/04/2022, [url](#)

⁴² Guineenews (Camara A. M.), 19/04/2022, [url](#)

2.1.2. Liberté de réunion

Le rapport du département d'Etat américain dont il est question plus haut précise que les autorités du temps d'Alpha Condé ont empêché l'UFDG d'utiliser ses bureaux pour des réunions et des assemblées. L'UFDG a porté l'affaire en justice, sans succès à l'époque⁴³.

Docteur Fode Oussou Fofana a annoncé, lors de l'assemblée générale virtuelle du parti le 27 novembre 2021, l'ouverture prochaine du siège du parti aux militants. C'est ce que rapporte Guineenews dans un article du 27 novembre 2021, tout en rappelant que :

« [...] le siège de l'UFDG a été fermé et occupé par des services de sécurité depuis le 20 octobre 2020 suite à l'autoproclamation de Cellou Dalein comme vainqueur de la présidentielle du 18 octobre de la même année. Après le coup d'État du 5 septembre 2021, les nouvelles autorités ont libéré les locaux »⁴⁴.

Africaguinee annonce que le 15 décembre 2021, les bureaux du parti à Conakry, à savoir le siège à la Minière et le quartier général à Hamdallaye, ont rouvert après des travaux de rénovation nécessaires suite aux dégâts causés par les forces de l'ordre lors de l'occupation des locaux⁴⁵.

Le samedi 29 janvier 2022 a eu lieu l'ouverture officielle du siège national avec la première assemblée générale sur les lieux⁴⁶.

Au sujet du RPG Arc-en-ciel, le rapport du département d'Etat américain relève que le 11 décembre 2021, les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogènes à l'encontre des militants du parti réunis au siège pour demander la libération du président Alpha Condé. Huit militants ont été arrêtés et ensuite libérés le 13 décembre 2021⁴⁷. Le président du Forum national pour la libération du Président Alpha Condé (FONAL-PRAC), dont les propos sont repris par Africaguinee, affirme que les militants du parti ont été empêchés par les forces de l'ordre d'accéder au siège du parti où était organisée la réunion. Celle-ci a dû se tenir devant le siège. Il ne s'agissait pas, selon le président du FONAL-PRAC, d'une manifestation de rue⁴⁸. Le FNDC, suite à cet événement, a demandé à la junte de respecter les libertés publiques conformément à la Charte de transition⁴⁹.

Quant à l'UFR de Sidya Touré, il a annoncé la reprise des assemblées générales hebdomadaires le samedi 12 février 2022, au siège du parti à Matam, une commune de Conakry^{50,51}.

Interrogée sur la liberté de réunion dans un courrier électronique le 5 mai 2022, la direction de l'UFDG a répondu par courrier électronique le 7 mai 2022 qu' « officiellement, il n'y a aucune restriction »⁵². Interrogées à leur tour, les instances dirigeantes du FNDC ont répondu le 9 mai 2022 que les réunions peuvent se faire au siège⁵³.

Le 7 juin 2022, une délégation de l'UFDG a toutefois rencontré des difficultés pour entrer dans la préfecture de Gaoual, d'où est originaire Ousmane Gaoual Diallo, actuel ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire. Celui-ci avait été exclu de l'UFDG quelques jours auparavant, notamment pour ses prises de position contre son propre parti⁵⁴. Des jeunes en faveur

⁴³ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

⁴⁴ Guineenews (Bah A.), 27/11/2021, [url](#)

⁴⁵ Africaguinee (Diallo O. B.), 15/12/2021, [url](#)

⁴⁶ Guineematin (Doré M. G.), 29/01/2022, [url](#)

⁴⁷ USDOS, 12/04/2022, [url](#). Voir aussi : Africaguinee (Diallo S. K.), 13/12/2021, [url](#)

⁴⁸ Africaguinee (Diallo S. K.), 13/12/2021, [url](#)

⁴⁹ Africaguinee, 11/12/2021, [url](#)

⁵⁰ Kalenews, 11/02/2022, [url](#)

⁵¹ Voir par exemple l'assemblée générale du 9 avril 2022 : Guineematin, 09/04/2022, [url](#)

⁵² UFDG, direction, courrier électronique, 07/05/2022

⁵³ FNDC, direction, message par média social, 09/05/2022

⁵⁴ A ce sujet, voir Guineenews (Diallo T. S.), 02/06/2022, [url](#)

d'Ousmane Gaoual Diallo ont tenté de barrer la route aux membres de la délégation qui ont finalement pu rejoindre le siège du parti avant d'être obligés d'interrompre leur réunion et de quitter la ville sous escorte policière⁵⁵. Au cours de l'assemblée générale de l'UFDG qui a suivi le 11 juin 2022, le vice-président du parti chargé des questions économiques, Kalémoudou Yansané, a affirmé que la réunion de l'UFDG à son siège de Gaoual a été empêchée par le préfet de Gaoual⁵⁶.

Le 22 juin 2022, une délégation de l'ANAD, en tournée en Guinée forestière afin de remobiliser et redynamiser ses structures, s'est heurtée à une interdiction des autorités locales de Macenta de tenir sa réunion dans un domicile privé⁵⁷.

2.1.3. Liberté de manifester

Le rapport d'Amnesty International (AI) publié le 29 mars 2022 et qui porte sur les événements de 2021 indique que le 11 septembre 2021, la junte a interdit toutes les manifestations « jusqu'à nouvel ordre »⁵⁸.

Selon le rapport du département d'Etat américain, le CNRD invoque le Covid 19 pour interdire toutes les marches et manifestations, comme c'était déjà le cas sous Alpha Condé. Alors que la junte a autorisé des marches de soutien au colonel Doumbouya, le 11 septembre 2021, elle a condamné une marche organisée par le FNDC entre l'aéroport de Conakry et Bambeto, le 18 septembre 2021, pour accueillir ses leaders de retour d'exil⁵⁹. Ce jour-là en effet, quatre militants du FNDC, de retour au pays après un exil forcé, sont accueillis triomphalement par la population de Conakry. Il s'agit d'Ibrahima Diallo, de Sékou Koundouno, du rappeur Djani Alfa et du blogueur Fodé Sanikayi Kouyaté. Un communiqué publié ensuite par la junte rappelle « toute interdiction de soutien, de quelque nature que ce soit » et condamne ces événements, au vu de la situation sanitaire⁶⁰.

Le 13 mai 2022, la junte annonce dans un communiqué l'interdiction de toute manifestation publique, deux jours après avoir fixé la durée de la transition à plus de trois ans :

« Toutes manifestations sur la voie publique, de nature à compromettre la quiétude sociale et l'exécution correcte des activités contenues dans le chronogramme (de transition) sont interdites pour l'instant jusqu'aux périodes de campagne électorale. [...] Pour mener à bien le chronogramme de la transition et de la politique de refondation enclenchés [sic] depuis le 5 septembre 2021 [...], le CNRD invite l'ensemble des acteurs politiques et sociaux à circonscrire aux sièges de leurs formations toute forme de manifestation ou regroupement à caractère politique »⁶¹.

Or, comme le rappelle Jeune Afrique dans un article publié le 16 mai 2022, la Charte de la transition précise que « [l]es libertés et droits fondamentaux sont reconnus et leur exercice est garanti aux citoyens dans les conditions et les formes prévues par la loi » et qu'« [a]ucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains »⁶².

Suite à cette interdiction, les réactions se multiplient et l'inquiétude augmente parmi les principaux acteurs de la société civile et les formations politiques⁶³. C'est également le cas d'AI qui, dans un

⁵⁵ Africaguinee (Diallo S. K.), 07/06/2022, [url](#)

⁵⁶ Guineenews (Bah A.), 11/06/2022, [url](#)

⁵⁷ Africaguinee (Sakouvogui P. F.), 22/06/2022, [url](#)

⁵⁸ AI, 29/03/2022, [url](#)

⁵⁹ USDOS, 12/04/2022, [url](#) ; Freedom House, 2022, [url](#)

⁶⁰ RFI, 18/09/2021, [url](#) ; France 24, 19/09/2021, [url](#)

⁶¹ Jeune Afrique, 14/05/2022, [url](#)

⁶² Jeune Afrique (Barry D.), 16/05/2022, [url](#)

⁶³ Jeune Afrique (Barry D.), 16/05/2022, [url](#)

communiqué conjoint du 25 mai 2022 avec d'autres organisations de la société civile, demande à la junte de revenir sur sa décision⁶⁴.

Le 30 mai 2022, les avocats français du FNDC ont annoncé « la mise en place d'un dispositif de monitoring des écrits, discours et tout autre acte susceptible d'entraîner la répression des futures manifestations pacifiques citoyennes et de menacer l'exercice des libertés individuelles et collectives sur tout le territoire national »⁶⁵.

Dans un communiqué du 31 mai 2022, le CNRD et son président, le colonel Mamadi Doumbouya, veulent rassurer l'opinion nationale et internationale, en affirmant que :

« [...] le respect des libertés politiques a toujours été leur préoccupation depuis le 05 septembre 2021. La libération des sièges de certains partis politiques et de tous les détenus politiques, la liberté d'expression, la restitution des documents de voyage et le retour des exilés politiques [...] illustrent bien cette volonté »⁶⁶.

Ce communiqué conclut toutefois que : « rien ne pourrait justifier les marches en cette période sensible de la vie nationale où les Guinéens ont repris à se parler en frères. [...] aucune marche ne sera autorisée aussi longtemps que les garanties d'encadrement ne seront pas réunies »⁶⁷.

Le 9 juin 2022, Human Rights Watch (HRW) ainsi que l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) et Agir ensemble pour les droits humains (AEDH) expriment leurs inquiétudes à ce sujet, dans une lettre adressée au Premier ministre guinéen :

« Ces mesures restrictives du droit de manifestation risquent de générer davantage de tensions dans le pays et, en cas de rassemblements publics, de provoquer de possibles interventions violentes des forces de l'ordre, accompagnées d'un usage disproportionné de la force et d'un possible recours aux armes à feu »⁶⁸.

Les trois organisations précisent que :

« La décision d'interdire toute manifestation durant une durée indéterminée sur toute l'étendue du territoire guinéen, sans justification précise, est une violation du droit à la liberté de manifester, un droit reconnu et garanti à toute personne en République de Guinée conformément au droit national et aux textes internationaux ratifiés par l'Etat. L'argument relatif à l'absence de garanties d'encadrement des manifestations en Guinée ne peut être évoqué car il revient aux autorités guinéennes d'en garantir la sécurité dans le respect des libertés et droits des manifestants.

La loi guinéenne, qui protège le droit de manifester, ne prévoit pas d'interdiction généralisée de toute manifestation durant une durée indéterminée mais une gestion au cas par cas. Elle demande aux organisateurs de manifestations d'aviser en amont les autorités locales de la tenue de tout rassemblement et ces dernières ne peuvent interdire une manifestation prévue que s'il existe 'un danger avéré pour l'ordre public' »⁶⁹.

⁶⁴ Tourbons la page, 25/05/2022, [url](#)

⁶⁵ FNDC, 30/05/2022, [url](#)

⁶⁶ Guineematin, 31/05/2022, [url](#)

⁶⁷ Guineematin, 31/05/2022, [url](#)

⁶⁸ HRW, ACAT-France, AEDH, 09/06/2022, [url](#)

⁶⁹ HRW, ACAT-France, AEDH, 09/06/2022, [url](#)

2.1.4. Liberté de mouvement

Avec l'arrivée des nouvelles autorités en septembre 2021, Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG, a pu à nouveau voyager. Sans raison légale, il lui avait été interdit de quitter le territoire les derniers mois sous Alpha Condé⁷⁰. HRW indique, dans son rapport annuel portant sur 2021, que :

« Le 17 mars, les autorités aéroportuaires de Conakry ont empêché Cellou Dalein Diallo, leader de l'UFDG, de se rendre en Côte d'Ivoire et ont saisi son passeport. Le 24 mai, le procureur du tribunal de première instance de Dixinn a déclaré que son interdiction de voyager avait été maintenue et pourrait être encore prolongée. Les autorités n'ont fourni aucune explication pour cette interdiction »⁷¹.

Il en est de même pour Fodé Oussou Fofana, le premier vice-président de l'UFDG, qui a pu à nouveau voyager après l'arrivée au pouvoir de la junte⁷².

Le rapport du département d'Etat américain précise ceci à ce sujet :

« Avant le 5 septembre, le gouvernement Condé a interdit à de nombreux membres de partis d'opposition et à de simples citoyens de voyager. Après l'élection présidentielle d'octobre 2020, le gouvernement Condé a empêché le président du parti d'opposition Union des forces démocratiques de Guinée, Cellou Dalein Diallo, son épouse et le vice-président du parti, Fodé Oussou Fofana, de quitter le pays. Le gouvernement a également empêché plusieurs autres membres de l'opposition, notamment le président de l'Union des forces républicaines, Sidya Touré, et son chef de cabinet, Mohamed Tall, ainsi que le président du parti Génération pour la République, Abe Sylla, et d'autres personnes qui se sont exprimées contre le président Condé de quitter le pays, même dans les cas où le voyage était nécessaire pour un traitement médical » [traduction]⁷³.

Si des opposants ont pu à nouveau quitter la Guinée, d'autres (les leaders du FNDC) sont revenus d'exil, comme cela est évoqué au point 2.1.3.

Dans un entretien accordé à TV5 Monde et diffusé le 17 mars 2022, Sidya Touré affirme que son passeport n'a pas été confisqué par les nouvelles autorités, alors qu'il devait se rendre à Abidjan. Il évoque « quelques grincements à l'aéroport », sans plus⁷⁴.

La direction de l'UFDG a indiqué dans sa réponse au Cedoca du 7 mai 2022 qu'il n'y a pas de restriction relative à la liberté de mouvement⁷⁵. Le FNDC affirme également disposer de la liberté de voyager⁷⁶.

2.2. Points de désaccords avec la junte sur le processus de transition

Le CNT qui tient lieu de Parlement pendant la transition devait être composé de 81 membres issus de 19 structures, à savoir notamment les partis politiques, les syndicats, la société civile, le patronat. S'est posée la question de l'attribution des sièges au sein de la classe politique⁷⁷. En effet, seuls quinze sièges étaient prévus pour les partis politiques, selon Jeune Afrique. Les critères de désignation des représentants n'étaient pas clairs et ont suscité de nombreuses discussions :

« Alors que nul ne sait pour l'instant quel sera le mode de désignation des membres du CNT, tous s'écharpent donc sur les critères qui doivent prévaloir. Les plus grands partis politiques poussent

⁷⁰ Seneweb (Faye A.), 20/10/2021, [url](#)

⁷¹ HRW, 2022, [url](#)

⁷² Guinée 114 (Diallo M. M.), 21/10/2021, [url](#)

⁷³ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

⁷⁴ TV5 Monde, 17/03/2022, [url](#)

⁷⁵ UFDG, direction, courrier électronique, 07/05/2022

⁷⁶ FNDC, direction, message par média social, 09/05/2022

⁷⁷ RFI, 12/11/2021, [url](#)

pour des quotas basés sur le poids politique de chacun d'entre eux lors des derniers scrutins, ce qui les avantagerait. Au contraire, les petites formations, dont les électeurs 'ne remplissent même pas une cabine téléphonique', selon une plaisanterie guinéenne, soutiennent 'qu'un parti est égal à un autre' »⁷⁸.

D'après un article publié le 22 novembre 2021 par Africaguinee, un accord qui concernait la répartition des quinze sièges dévolus à la classe politique, a été signé par plusieurs coalitions politiques. L'ANAD s'est vu attribuer quatre sièges, il en est de même du RPG Arc-en-ciel⁷⁹.

Guineematin indiquait le 25 novembre 2021 que :

« [...] les cinq coalitions politiques qui évoluent en synergie d'action ont déposé ce jeudi, 25 novembre 2021, la liste des personnes désignées pour leur [sic] représenter au Conseil national de la transition (CNT). Une liste comprenant treize noms dont deux issus de l'UFDG (le parti de Cellou Dalein Diallo, deux du RPG Arc-en-ciel (l'ancien parti au pouvoir), un de l'UFR (le parti de Sidya Touré), un du PEDN (le parti de Lansana Kouyaté), etc. Ils ont réservé les deux autres places au camp de Mamadou Sylla et à celui de Dr Faya Millimouno, qui rejettent la clé de répartition faite par leurs collègues »⁸⁰.

Mamadou Sylla, président de l'UDG et de la CORED, s'est exprimé à ce sujet dans Jeune Afrique le 14 janvier 2022. Il a estimé insuffisants les quinze sièges attribués à la classe politique. Selon lui, la junte n'a ni tenu ses promesses ni tenu compte des propositions de l'opposition⁸¹.

Le 23 février 2022, le FNDC a exigé de la junte la publication des membres composant le CNRD, dans un souci de transparence de la transition. Seuls sont connus le président de la République, Mamadi Doumbouya, et le chef d'état-major des armées⁸².

Dans un entretien accordé au journal Le Point et publié le 16 mars 2022, Cellou Dalein Diallo s'est exprimé sur la transition :

« Je ne comprends pas qu'en Guinée les partis politiques légalement agréés, qui ont pignon sur rue et qui participent à toutes les élections soient exclus de la gestion de la transition et ne soient même pas consultés à travers un dialogue inclusif qui permettrait de prévenir les conflits et de trouver des consensus qui auraient pu orienter l'action publique aussi bien du gouvernement que du CNRD et du CNT »⁸³.

RFI indique dans un article du 18 mars 2022 que la classe politique guinéenne souhaitait en effet être associée au processus de transition. Les partis politiques se sont sentis pour la plupart mis à l'écart de ce processus. C'est pourquoi ils ont été reçus à partir du 15 mars 2022 par le ministre de l'Administration du territoire « pour définir les termes d'un futur cadre de dialogue permanent ». Il s'agissait de préparer les assises nationales qui devaient débiter le 22 mars 2022⁸⁴.

Ces assises, prévues jusqu'au 29 avril 2022, se sont ouvertes sans la participation d'une soixantaine de partis politiques. L'ANAD et le FNDC ont invoqué le manque d'information sur ces assises⁸⁵. Selon

⁷⁸ Jeune Afrique (Barry D.), 23/10/2021, [url](#)

⁷⁹ Africaguinee (Diallo S. K.), 22/11/2021, [url](#)

⁸⁰ Guineematin, 25/11/2021, [url](#)

⁸¹ Jeune Afrique (Barry D.), 14/01/2022, [url](#)

⁸² RFI, 23/02/2022, [url](#)

⁸³ Le Point (Diawara M.), 16/03/2022, [url](#)

⁸⁴ RFI, 18/03/2022, [url](#) ; RFI, 15/03/2022, [url](#)

⁸⁵ RFI, 22/03/2022, [url](#) ; Guineenews (Bangoura M.), 21/03/2022, [url](#) ; TV5 Monde Afrique (Dar S. et al.), 23/03/2022, [url](#)

Kabinet Fofana, analyste politique, interrogé par TV5 Monde dans un reportage diffusé le 16 avril 2022, la légitimité de cette concertation pourrait par conséquent être contestée par la suite⁸⁶.

Le 15 avril 2022, s'est ouvert le « cadre de concertation inclusif » entre acteurs politiques et membres de la société civile, en l'absence toutefois du RPG Arc-en-ciel, du G58 et du FNDC qui réclament que ce cadre soit supervisé par un observateur international⁸⁷. Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a révélé, lors de ce « cadre de concertation inclusif », les étapes devant conduire à la fin de la transition. Parmi celles-ci figurent le recensement général de la population, le recensement administratif à vocation d'état civil, l'établissement du fichier électoral, l'élaboration de la nouvelle Constitution, l'organisation du scrutin référendaire, l'élaboration des textes des lois organiques, l'organisation des élections locales et législatives, la mise en place des institutions nationales issues de la nouvelle Constitution et pour terminer l'organisation de l'élection présidentielle⁸⁸.

Lors d'une conférence de presse le 21 avril 2022, le FNDC a proposé une transition de 24 mois maximum à compter du 5 septembre 2021, période pendant laquelle des élections devront être organisées⁸⁹.

Le 30 avril 2022, la junte a annoncé une période de transition de 39 mois, avant le retour des civils au pouvoir. L'opposition a estimé ce délai non concerté trop long. Alors que dans son discours d'annonce, le lieutenant-colonel Mamadi Doumbouya affirmait ne pas décider seul, l'opposition qui avait proposé une durée de transition de quinze mois a démenti⁹⁰.

Le 11 mai 2022, le CNT s'est réuni avec pour objectif d'adopter la résolution sur le chronogramme de la transition proposé par le gouvernement et le CNRD. Le représentant du RPG Arc-en-ciel a déclaré que le CNT ne devait pas agir en violation de l'article 77 de la Charte de la transition⁹¹ selon lequel la durée de cette transition doit être fixée par les Forces vives de la nation et le CNRD. N'ayant pas été entendu, il a quitté la réunion, de même que le représentant de l'UFDG⁹². La durée de la transition a été légèrement revue à la baisse par le CNT qui retiendra finalement une période de 36 mois⁹³.

Le 18 mai 2022, la coalition des 58 partis politiques s'est réunie pour contester la transition de 36 mois adoptée par le CNT^{94,95}. Cette coalition, ainsi que le RPG Arc-en-ciel et ses alliés, ont annoncé la reprise des manifestations et pour ce faire la création d'une commission technique pour le chronogramme des manifestations⁹⁶.

Le FNDC a dénoncé également la violation de l'article 77 de la Charte de la transition et a menacé de reprendre les contestations de rue⁹⁷. Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC, s'est exprimé au sujet de la transition de 36 mois adoptée par le CNT, dans un entretien accordé à TV5 Monde : ces 36 mois, en plus des huit mois déjà écoulés, constituent en réalité un mandat. Le FNDC rejette ce calendrier⁹⁸. Sur TV5 Monde, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué, le coordinateur national du FNDC, réitère le 31 mai 2022 la volonté du front de réussir cette transition, mais ajoute qu'il n'hésitera

⁸⁶ TV5 Monde Afrique (Bah A.), 16/04/2022, [url](#)

⁸⁷ RFI, 16/04/2022, [url](#)

⁸⁸ Jeune Afrique, 17/04/2022, [url](#)

⁸⁹ Guineenews (Bah A.), 21/04/2022, [url](#) ; RFI, 30/04/2022, [url](#)

⁹⁰ DW (Gatanazi E.), 02/05/2022, [url](#) ; TV5 Monde 5 (Lunkiesa G.), 02/05/2022, [url](#)

⁹¹ République de Guinée, 27/09/2021, [url](#)

⁹² Guineenews (Bah A.), 12/05/2022, [url](#)

⁹³ RFI, 11/05/2022, [url](#)

⁹⁴ DW (Barry B.), 18/05/2022, [url](#)

⁹⁵ Cette période n'est pas rétroactive et ne commencera que lorsqu'une loi sera promulguée et validée par le chef de la junte : Jeune Afrique (Soudan F.), 23/05/2022, [url](#)

⁹⁶ DW (Condé B.), 18/05/2022, [url](#)

⁹⁷ Africaguinee, 12/05/2022, [url](#)

⁹⁸ TV5 Monde, 12/05/2022, [url](#)

pas à manifester dans les prochaines semaines s'il n'est pas entendu sur un retour rapide à l'ordre constitutionnel⁹⁹.

Malgré l'interdiction de manifester répétée par la junte, le FNDC annonce, dans une déclaration du 10 juin 2022, qu'une manifestation aura lieu à Conakry le 23 juin 2022, avec notamment les revendications suivantes :

« 1- L'ouverture d'un cadre de dialogue entre le CNRD, les acteurs politiques et de la société civile, conformément à l'article 77 de la charte de la transition, avec la facilitation de la CEDEAO;

2- La fixation d'un délai raisonnable et consensuel de la transition au lieu des 36 mois imposés par le CNRD et qui ne reposent sur aucune base objective »¹⁰⁰.

D'après Guineenews, le RPG Arc-en-ciel ne prendra pas part à cette manifestation « afin de ne pas s'attirer les foudres d'une junte qui tient dans ses griffes la fine fleur des cadres du parti »¹⁰¹.

La veille de la manifestation prévue, le FNDC suspend jusqu'au 30 juin 2022 son appel à manifester pour laisser « une chance » au dialogue proposé par le Premier ministre, Mohamed Béavogui¹⁰².

Ce dialogue entre le gouvernement, les acteurs politiques et la société civile débute le 27 juin 2022. Il est demandé aux participants de faire des propositions pour le 1^{er} juillet. Le FNDC réclame « un cadre permanent de dialogue [...] placé sous les auspices d'un médiateur désigné par la communauté internationale ». L'ANAD et l'aile politique du FNDC ont accepté de participer à ce dialogue, alors que le RPG Arc-en-ciel exige au préalable la libération de ses dirigeants¹⁰³.

2.3. Procédures engagées par la junte à l'encontre de responsables de partis

2.3.1. Récupération des biens de l'Etat

Dans le cadre d'une opération menée par la junte depuis novembre 2021 pour récupérer les biens de l'Etat relevant du domaine public, aussi bien Sidya Touré que Cellou Dalein Diallo ont été contraints fin février 2022 de quitter leurs résidences respectives, alors même que des recours étaient toujours en cours devant la justice¹⁰⁴. Les deux leaders affirment qu'il s'agit de domaines privés de l'Etat acquis dans le respect des procédures sous la présidence de Lansana Conté. Finalement, le tribunal de première instance de Dixinn à Conakry s'est déclaré incompétent dans cette affaire¹⁰⁵.

En mars 2022, les autorités ont procédé à la démolition des résidences situées à la Cité ministérielle à Conakry, sous prétexte que les normes de l'habitat n'étaient pas respectées. La maison de Cellou Dalein Diallo fait partie de celles qui ont été détruites¹⁰⁶.

Dans un article du 17 juin 2022, Jeune Afrique indique que suite à l'expulsion concernant Cellou Dalein Diallo, « deux de ses plantations à Coyah et Forécariah, dans les environs de Conakry, ont été saisies par les autorités militaires. Quant à sa maison construite 'sur un domaine de l'État', selon le Patrimoine bâti public à Labé, au nord du pays, elle est menacée de démolition »¹⁰⁷.

⁹⁹ TV5 Monde, 31/05/2022, [url](#)

¹⁰⁰ FNDC, 10/06/2022

¹⁰¹ Guineenews (Balde M. D.), 13/06/2022, [url](#)

¹⁰² RFI, 23/06/2022, [url](#)

¹⁰³ RFI, 27/06/2022, [url](#)

¹⁰⁴ Jeune Afrique (Soumaré M.), 13/03/2022, [url](#) ; RFI, 21/02/2022, [url](#). Voir aussi : DW (Condé B.), 22/02/2022, [url](#)

¹⁰⁵ RFI, 28/02/2022, [url](#)

¹⁰⁶ RFI, 27/03/2022, [url](#)

¹⁰⁷ Jeune Afrique (Barry D.), 17/06/2022, [url](#)

2.3.2. Répression des infractions économiques et financières

La Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), créée en janvier 2022, avec pour procureur Aly Touré, est compétente « pour juger tout crime de détournement de deniers publics supérieur à un milliard de francs guinéens (environ 100 000 euros) ». D'après Jeune Afrique, Charles Wright, nouveau procureur général près la Cour d'appel de Conakry¹⁰⁸ :

« [...] a également remis à la juridiction spéciale des procédures qui étaient déjà en cours devant les tribunaux visant plusieurs sociétés publiques, ainsi que des audits remontant à 2009. Parmi les personnalités visées, des responsables politiques issus de l'ancienne majorité comme de son opposition. Plusieurs caciques de la mandature précédente ont déjà été mis derrière les barreaux et, dès le 14 février, la Crief se prononçait sur le limogeage de plusieurs directeurs de sociétés. Un coup de filet tous azimuts qui inquiète la classe politique. La remise à l'ordre de [sic] jour de certains vieux dossiers, comme la vente des avions d'Air Guinée dans lequel apparaît à nouveau le nom de Cellou Dalein Diallo, semble excessive selon certains. 'Ce rapport d'audit était déjà dans les mains d'Alpha Condé. À l'époque, nous l'avons transmis à des magistrats, qui nous avaient fait dire que Cellou Dalein Diallo n'était pas coupable. Pourquoi citer son nom aujourd'hui avec un dossier mal ficelé?', s'interroge un proche du président déchu »^{109,110}.

Dans un article du 10 mars 2022 publié par Africanews, les partis politiques qualifient cette cour d'« instrument pour disqualifier des leaders politiques gênants »¹¹¹.

Le 6 avril 2022, quatre anciens ministres d'Alpha Condé, parmi lesquels Ibrahima Kassory Fofana, ancien Premier ministre, et nouveau responsable du RPG Arc-en-ciel (voir point 1.2.), sont placés en détention à la Maison centrale de Conakry. Soupçonnés de détournement de deniers publics, d'enrichissement illicite, de blanchiment d'argent et de corruption, ils ont été inculpés par le procureur de la CRIEF. Les avocats des anciens ministres dénoncent des arrestations et détentions « arbitraires ». Leurs proches parlent d'un « acharnement judiciaire » à leur rencontre¹¹².

Dans un article du 7 avril 2022, Jeune Afrique rapporte une déclaration du RPG Arc-en-ciel publiée suite à ces arrestations :

« [...] le RPG Arc-en-ciel s'est dit 'gravement préoccupé par une série de convocations à la gendarmerie nationale visant des hauts responsables de notre parti et anciens ministres, ayant conduit à l'arrestation de nos camarades'. Le parti d'Alpha Condé 'réaffirme sa pleine confiance en la justice, malgré des agissements qui s'apparentent à un acharnement ciblé', tout en invitant ses militants et sympathisants 'à rester sereins et mobilisés' »¹¹³.

Un des avocats d'Ibrahima Kassory Fofana s'est exprimé le 27 avril 2022, lors d'une conférence de presse, sur son maintien en détention dont l'objectif, selon lui, est d'anéantir ses ambitions politiques. Il affirme également que « [l]orsque la justice ne fait qu'obéir aux instructions reçues par les autorités, elle est plutôt devenue le bras armé de la junte au pouvoir »¹¹⁴.

Le Monde évoque le 2 mai 2022, suite à ces inculpations et arrestations, les craintes de l'entourage de Cellou Dalein Diallo :

¹⁰⁸ Il a ensuite été nommé ministre de la Justice.

¹⁰⁹ Jeune Afrique (Soumaré M.), 13/03/2022, [url](#)

¹¹⁰ Voir au sujet de certaines poursuites entamées par la CRIEF : Jeune Afrique (Barry D.), 25/02/2022, [url](#)

¹¹¹ Africanews, 10/03/2022, [url](#)

¹¹² Jeune Afrique, 19/04/2022, [url](#) ; RFI, 06/04/2022, [url](#)

¹¹³ Jeune Afrique (Barry D.), 07/04/2022, [url](#)

¹¹⁴ Africaguinee (Siba E.), 27/04/2022, [url](#). Voir aussi : Africaguinee (Diallo S. K.), 13/06/2022, [url](#)

« L'entourage de Cellou Dalein Diallo craint qu'il ne soit le prochain sur la liste. Un dossier de corruption présumée lors de la liquidation de la compagnie d'aviation Air Guinée à l'époque où il était premier ministre (2004-2006) est opportunément remonté à la surface. 'Le système politique guinéen est pourri, mais, au moyen d'une justice instrumentalisée, la junte semble vouloir écarter toute une classe politique pour avoir les coudées franches, confie anonymement un membre du FNDC. Ce n'est pas très rassurant' »¹¹⁵.

Dans un article du 6 juin 2022, Jeune Afrique rapporte que Cellou Dalein Diallo est convoqué par les juges de la CRIEF le 13 juin 2022 mais qu'il n'est pas certain qu'il s'y rendra. Il a en effet quitté la Guinée en mars 2022, après avoir été expulsé de son domicile, et n'y est plus revenu depuis lors¹¹⁶. Deutsche Welle (DW) affirme à ce propos, dans un article publié le 18 mai 2022, que Cellou Dalein Diallo, mais aussi Sidya Touré, engagés dans un nouveau bras de fer avec les autorités, « ont été poussés à quitter Conakry »¹¹⁷. Dans l'article du 17 juin 2022 cité au point précédent, Jeune Afrique se demande au sujet de Cellou Dalein Diallo s'il n'est pas en fuite ; toutefois son « entourage [...] refuse de parler d'exil. Il assure que le chef de l'UFDG est 'en mission pour le parti' et qu'il rentrera en Guinée une fois celle-ci accomplie »^{118,119}.

2.4. Situation des militants et sympathisants de l'opposition

Le Cedoca a demandé le 5 mai 2022 à ses différents interlocuteurs si des militants de l'opposition étaient encore en détention. La direction de l'UFDG a répondu le 7 mai 2022 : « [j]e ne connais pas de militants en détention depuis le régime défunt »¹²⁰. Quant au FNDC, il a indiqué le 9 mai 2022 qu'aucun membre du FNDC n'est en prison, que tous ont été libérés¹²¹. Sollicité sur cette même question, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) a répondu, lors d'un entretien téléphonique le 5 mai 2022, qu'il est difficile de confirmer que plus aucun militant de l'opposition n'est en détention. L'OGDH n'a en effet pas accès à la Maison centrale de Conakry et la situation à l'intérieur du pays n'est pas claire. Par ailleurs, il est possible que certains prisonniers soient restés dans l'« anonymat »¹²².

Pour rappel, le 7 septembre 2021, un premier groupe d'opposants politiques a été libéré de la Maison centrale de Conakry par les nouvelles autorités. Parmi ces prisonniers figuraient Abdoulaye Bah de l'UFDG, Etienne Soropogui des Valeurs communes, Ismaël Condé, maire adjoint de la commune de Matam, Kéamou Bogolan Haba, porte-parole de l'ANAD. Foniké Mengué, du FNDC, incarcéré depuis un an, est lui sorti de l'hôpital Ignace Deen où il se trouvait depuis un mois¹²³. D'après RFI :

« Les avocats des détenus affirmaient mardi qu'une liste de 79 personnes libérables avait été approuvée après des consultations entre eux, les nouvelles autorités et l'administration pénitentiaire. On attend maintenant d'autres libérations. Il s'agissait en effet d'une première vague de libération »¹²⁴.

¹¹⁵ Le Monde (Châtelot C.), 02/05/2022, [url](#)

¹¹⁶ Jeune Afrique (Barry D.), 06/06/2022, [url](#)

¹¹⁷ DW (Barry B.), 18/05/2022, [url](#). Voir aussi : DW (Gatanazi E.), 13/06/2022, [url](#)

¹¹⁸ Jeune Afrique (Barry D.), 17/06/2022, [url](#)

¹¹⁹ A nouveau convoqué le 15 juillet 2022, Cellou Dalein Diallo, toujours absent du pays, ne s'est pas présenté devant la CRIEF. Son avocat, interrogé par TV5 Monde, dénonce le non-respect des délais de procédure. Le procureur spécial de la CRIEF, Aly Touré, déclare quant à lui que la convocation lui a été remise conformément à la procédure le 1er juillet qui précède : TV5 Monde (Furtade A.), 17/07/2022, [url](#)

¹²⁰ UFDG, direction, courrier électronique, 07/05/2022

¹²¹ FNDC, direction, message par média social, 09/05/2022

¹²² OGDH, entretien téléphonique, 05/05/2022

¹²³ Voir aussi : TV5 Monde (Rodier S.), 09/09/2021, [url](#)

¹²⁴ RFI, 07/09/2021, [url](#). Voir aussi France 24, 07/09/2021, [url](#)

Dans un document du 15 septembre 2021, HRW affirmait que 79 prisonniers politiques avaient été libérés et que d'autres libérations devaient avoir lieu, mais il restait à déterminer « qui peut être qualifié de 'prisonnier politique', combien de détenus seront libérés et si des conditions leurs seront imposées »¹²⁵.

Guineelive indiquait dans un article publié le 5 octobre 2021 que 287 prisonniers, enfermés à la Maison centrale de Conakry et dans d'autres prisons du pays, ont bénéficié d'une grâce présidentielle. La source, qui publie la liste des noms, précisait qu'il s'agissait pour la plupart de personnes enfermées en raison de leur opposition au troisième mandat d'Alpha Condé¹²⁶.

Le rapport du département d'Etat américain précise qu'en décembre 2021, 364 membres de l'opposition politique, arrêtés du temps d'Alpha Condé, ont été libérés. Cinq autres personnes ont été graciées par la junte¹²⁷.

Lors de l'entretien téléphonique du 5 mai 2022, l'OGDH a également répondu à la question de savoir si des militants de l'opposition, autres que les leaders (voir point 2.3.), sont susceptibles d'être inquiétés par les nouvelles autorités du fait de leurs activités politiques. L'organisation affirme que jusqu'à présent, ce n'est pas le cas, mais vu le contexte, les semaines à venir, avec de nouvelles manifestations, risquent d'être tendues. L'OGDH évoque également un document émis le 4 mai 2022 par le procureur général de la Cour d'appel de Conakry et dont il sera question ci-dessous¹²⁸.

Le 9 mai 2022, les instances dirigeantes du FNDC ont répondu par média social à la même question. Elles affirment qu'aucun militant n'est inquiété par les nouvelles autorités. Les leaders de l'opposition et du FNDC seront sans doute inquiétés lorsque les manifestations vont reprendre. Jusqu'à présent, les responsables du FNDC disent recevoir des menaces, sous la forme notamment d'appels téléphoniques par des militaires, mais elles ne sont pas exécutées¹²⁹.

Lors d'un entretien à Bruxelles le 25 mai 2022 avec le Cedoca, les instances dirigeantes du FNDC ont apporté des précisions sur la question des craintes actuelles que peuvent rencontrer leurs militants. Elles affirment que jusqu'alors les militants et sympathisants du FNDC et de l'UFDG ne sont pas directement menacés. Des menaces risquent toutefois de se concrétiser lorsque des manifestations auront lieu. La seule menace tangible est contenue dans le document émis le 4 mai 2022 par le procureur général de la Cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, et dont une copie a été communiquée au Cedoca par le FNDC¹³⁰. Ce document qui a pour titre *Instructions aux fins de poursuite judiciaire par voie de dénonciation* permet d'engager des poursuites contre Alpha Condé et une vingtaine d'anciens ministres et responsables de l'ancien pouvoir. Ce qui est plus inquiétant pour le FNDC, c'est que ce document permet également :

« D'engager des poursuites judiciaires contre toutes personnes physiques ou morales ayant participé à la destruction des édifices tant privés que publics au cours des manifestations politiques ;

D'engager des poursuites judiciaires contre toutes les personnes qui ont en violation des dispositions légales organisé des marches ou cortèges sur la voie publique ou des lieux publics qui ont occasionné la commission des infractions présumées, objet de la présente procédure »¹³¹.

Dans son courrier électronique du 7 mai 2022, la direction de l'UFDG évoque également le document du procureur en ces termes : « Le procureur général, après la poursuite des auteurs de crimes de

¹²⁵ HRW, 15/09/2021, [url](#)

¹²⁶ Guineelive (Condé A.), 05/10/2021, [url](#)

¹²⁷ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

¹²⁸ OGDH, entretien téléphonique, 05/05/2022

¹²⁹ FNDC, direction, message par média social, 09/05/2022

¹³⁰ FNDC, direction, entretien, Bruxelles, 25/05/2022

¹³¹ Wright A. C., 04/05/2022, p. 18

sang , dit dans la foulée vouloir poursuivre aussi les organisateurs des manifestations ayant enregistré des crimes de sang. Il en serait de même des participants à ces manifestations. Attendons de voir de quoi il retourne ». Elle répond aussi à la question des menaces éventuelles à l'encontre des militants :

« Pour le moment, il n'y a pas de militants inquiétés. Toutefois les discours officiels sont parfois menaçants. Seul le Président Cellou est pour le moment cité par la CRIEF »¹³².

3. Situation à partir de juillet 2022

3.1. Arrestations au sein du Front national pour la défense de la Constitution le 5 juillet 2022

Le 5 juillet 2022, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué, coordinateur du FNDC, Mamadou Billo Bah, responsable des antennes du FNDC et le rappeur Djani Alpha sont violemment interpellés par des policiers sans mandat, au cours d'une conférence de presse au siège. Ils voulaient dénoncer les propos tenus la veille par le procureur général de la Cour d'appel de Conakry qui avait ordonné leur arrestation pour outrage à magistrat et injures au CNT. La scène est filmée et fait le tour des médias¹³³. Les trois hommes, blessés lors de l'arrestation, sont emmenés dans les locaux de la police judiciaire¹³⁴.

En réaction, le FNDC décide de ne plus participer au processus de dialogue et, selon les propos d'Ibrahima Diallo, chargé des opérations, « s'engage désormais sur la voie de l'organisation de manifestations pacifiques et citoyennes ». Par ailleurs, le 6 juillet 2022, des jeunes ont bloqué la circulation sur l'axe Le Prince et les forces de l'ordre ont empêché tout rassemblement¹³⁵. RFI indique que le calme est revenu le soir du 6 juillet 2022, après un « face-à-face violent entre les forces de l'ordre et les manifestants, débuté mardi au soir »¹³⁶.

Le 7 juillet 2022, les trois responsables du FNDC sont transférés à la Maison centrale de Conakry après avoir été entendus par un juge d'instruction. Ils ont été inculpés pour outrage à magistrat et injures publiques¹³⁷.

RFI précise à ce sujet que « [c]'est la toute première fois depuis l'arrivée au pouvoir du CNRD que des activistes de la société civile sont arrêtés et poursuivis devant les tribunaux »¹³⁸.

Le 8 juillet 2022, ils sont relâchés purement et simplement, le président du tribunal les considérant non coupables des faits qui leur étaient reprochés. Le jour même, le procureur de la cour d'appel de Conakry qui avait ordonné leur arrestation, Alphonse Charles Wright, est nommé ministre de la Justice¹³⁹.

Lors d'une conférence de presse le 13 juillet 2022, le FNDC annonce porter plainte contre les auteurs de cette arrestation pour violation de leurs locaux et violences¹⁴⁰.

¹³² UFDG, direction, courrier électronique, 07/05/2022

¹³³ Africaguinee (Diallo S. K.), 05/07/2022, [url](#)

¹³⁴ Le Monde Afrique, 06/07/2022, [url](#)

¹³⁵ TV5 Monde (de Matos L. et al.), 07/07/2022, [url](#)

¹³⁶ RFI, 06/07/2022, [url](#)

¹³⁷ RFI, 08/07/2022, [url](#)

¹³⁸ RFI, 08/07/2022, [url](#)

¹³⁹ RFI, 09/07/2022, [url](#)

¹⁴⁰ Aminata (Koundouno S. R.), 13/07/2022, [url](#)

3.2. Actions menées par l'opposition

3.2.1. Manifestations des 28 et 29 juillet 2022

Le 21 juillet 2022, le FNDC annonce de nouvelles manifestations à Conakry le 28 juillet 2022 et dans tout le pays le 4 août 2022. Le FNDC veut ainsi protester contre le refus de la junte de créer un cadre de dialogue crédible et contre une gestion unilatérale de la transition¹⁴¹. D'après Jeune Afrique, dans un article du 25 juillet 2022, l'ancien parti présidentiel « peine à s'allier avec ses anciens ennemis ». Contrairement à l'UFDG et à l'UFR, il ne participera pas à ces manifestations, en tout cas pas officiellement. Le FNDC, quant à lui, déclare être prêt à s'associer « même au diable »¹⁴².

Malgré l'interdiction des autorités et la menace de poursuites judiciaires à l'encontre des manifestants, le FNDC maintient la manifestation du 28 juillet 2022¹⁴³. L'UFDG appelle ses militants à se mobiliser pour le retour à l'ordre constitutionnel¹⁴⁴.

Le jour de la manifestation, les forces de l'ordre sont présentes dans les différents quartiers de la capitale pour empêcher tout rassemblement¹⁴⁵. Jeune Afrique revient sur les événements :

« Ce jeudi 28 juillet, Conakry a affiché un visage familier des dix dernières années : jets de pierres de jeunes manifestants contre gaz lacrymogènes des services de sécurité, tirs de sommation, blessés et arrestations... Faute d'autorisation des autorités, les organisateurs avaient opté pour des manifestations 'éclatées', difficiles à gérer par les forces de l'ordre.

Si des pneus ont été brûlés, des poubelles déversées sur la chaussée et la circulation momentanément interrompue par endroits sur l'autoroute Fidel Castro, fief de l'ancien parti au pouvoir, c'est dans les quartiers de la commune de Ratoma, acquis à l'ancienne opposition, que les accrochages ont été houleux.

Entre Hamdallaye et Cimenterie, que longe d'est en ouest l'autoroute Le Prince, la circulation a été littéralement coupée. À Bambéto, deux policiers ont été blessés, leur véhicule incendié par des jeunes manifestants survoltés »¹⁴⁶.

Jeune Afrique indique également que, selon le FNDC, 42 personnes ont été arrêtées parmi lesquelles 23 sont détenues au camp Alpha Yaya Diallo¹⁴⁷. Ibrahima Diallo, un des responsables du FNDC, réagit à ce sujet :

« Nous avons alerté les organisations de défense des droits de l'Homme parce qu'un camp militaire en soi n'est pas un lieu de détention. Quelle que soit la personne indiquée quand vous êtes interpellé ou arrêté vous devez être conduit à la police judiciaire. Donc le camp militaire n'est pas fait pour détenir les citoyens pro-démocratiques »¹⁴⁸.

D'après les autorités, « les manifestants arrêtés ont été mis à la disposition des OPJ (officiers de police judiciaire) pour être déférés devant les tribunaux »¹⁴⁹.

Le 29 juillet 2022, à l'occasion de nouvelles manifestations, RFI rapporte des troubles entre manifestants et forces de l'ordre :

¹⁴¹ Africanews, 22/07/2022, [url](#)

¹⁴² Jeune Afrique (Barry D.), 25/07/2022, [url](#)

¹⁴³ RFI, 28/07/2022, [url](#)

¹⁴⁴ Guineenews (Traoré M.), 27/07/2022, [url](#)

¹⁴⁵ TV5 Monde (Lunkiesha G.), 29/07/2022, [url](#) ; RFI, 28/07/2022, [url](#)

¹⁴⁶ Jeune Afrique (Barry D.), 29/07/2022, [url](#)

¹⁴⁷ Jeune Afrique (Barry D.), 29/07/2022, [url](#)

¹⁴⁸ Kalenews (Mansaré N. M.), 29/07/2022, [url](#)

¹⁴⁹ AA, 29/07/2022, [url](#)

« Le déploiement massif des forces de police et de gendarmerie n'a pas dissuadé les jeunes de la banlieue de la capitale qui ont même perturbé, par endroits, la prière du vendredi. On a pu constater, dans les rues, des courses poursuites entre manifestants et forces de l'ordre, provoquant des affrontements sanglants dans les quartiers chauds de la capitale, traditionnellement favorables à l'opposition.

Les forces de sécurité, ayant fait usage de gaz lacrymogène, les manifestants ont répondu par des jets de pierres, d'autres étaient aussi armés de bâtons. Ces violences ont également causé des dégâts matériels dans la capitale, par exemple des pneus brûlés sur les voies publiques ou encore plusieurs véhicules des forces de l'ordre endommagés »¹⁵⁰.

Jeune Afrique indique que d'après le FNDC et l'OGDH, le bilan des manifestations des 28 et 29 juillet 2022 s'élève à quatre morts¹⁵¹. RFI parle de cinq morts et de nombreux blessés¹⁵². Dans une déclaration du 30 juillet 2022 communiquée au Cedoca, l'OGDH relève que certaines arrestations ont eu lieu en violation des règles de procédure applicables en la matière. L'organisation demande la libération immédiate des « détenus d'opinion »¹⁵³. Le 2 août 2022, AI dénonce le recours excessif à la force par les autorités, lors des manifestations de fin juillet 2022. Des balles réelles ont été tirées sur les manifestants, provoquant la mort de cinq d'entre eux. AI rappelle que l'usage de la force « doit être strictement nécessaire et proportionnel, et que l'utilisation des armes à feu est interdite sauf en cas de danger imminent de mort ou blessure grave »¹⁵⁴.

Le 29 juillet 2022, le FNDC, après s'être entretenu avec le président en exercice de la CEDEAO¹⁵⁵, annonce dans un communiqué faire une trêve d'une semaine, en suspendant ses appels à manifester¹⁵⁶. La manifestation du 4 août 2022 n'aura donc finalement pas lieu¹⁵⁷.

3.2.2. Manifestations des 14 et 17 août 2022

Le FNDC met fin à la trêve le 5 août et déclare qu'il recommencera ses actions « de façon graduelle et progressive »¹⁵⁸. C'est ainsi que le 8 août 2022, il annonce de nouvelles manifestations, le 14 août à Bruxelles et le 17 août dans toute la Guinée¹⁵⁹.

Le 14 août 2022, la manifestation a lieu devant le Parlement européen à Bruxelles. Les manifestants ont scandé des slogans hostiles à la junte et réclamé la libération de tous les prisonniers politiques¹⁶⁰. Ils dénoncent également la décision des autorités de dissoudre le FNDC (voir point 3.3.2.)¹⁶¹.

Le 14 août 2022, l'ANAD publie une déclaration dans laquelle elle demande à ses militants de suivre le mot d'ordre du FNDC appelant à manifester le 17 août¹⁶². Le 15 août 2022, c'est au tour du RPG

¹⁵⁰ RFI, 30/07/2022, [url](#)

¹⁵¹ Jeune Afrique (Barry D.), 31/07/2022, [url](#)

¹⁵² RFI, 02/08/2022, [url](#)

¹⁵³ OGDH, 30/07/2022

¹⁵⁴ AI, 02/08/2022, [url](#)

¹⁵⁵ Ce dernier affirme avoir persuadé la junte de réduire la période de transition à 24 mois, ce que ne confirme pas la junte : RFI, 29/07/2022, [url](#)

¹⁵⁶ RFI, 30/07/2022, [url](#)

¹⁵⁷ Guineenews (Bangoura M.), 30/07/2022, [url](#)

¹⁵⁸ RFI, 05/08/2022, [url](#) ; TV5 Monde, 07/08/2022, [url](#)

¹⁵⁹ RFI, 09/08/2022, [url](#) ; Guineenews (Sylla M.), 08/08/2022, [url](#)

¹⁶⁰ Africaguinee, 14/08/2022, [url](#)

¹⁶¹ BX1, 15/08/2022, [url](#) ; Africanews, 15/08/2022, [url](#) ; Kababachir (Camara I. S.), 14/08/2022, [url](#)

¹⁶² Guineenews (Bah A.), 14/08/2022, [url](#)

Arc-en-ciel de soutenir le mouvement de protestation¹⁶³. Le 16 août 2022, le MODEL et l'UFR apportent également leur soutien¹⁶⁴.

Le FNDC prévoit pour le 17 août 2022 de marcher à Conakry selon l'itinéraire suivant : de Tannerie au Palais du peuple¹⁶⁵.

Ce jour-là, deux jeunes Guinéens sont tués par balle alors que, selon le FNDC, le convoi présidentiel traversait la banlieue de Conakry. Jeune Afrique précise également au sujet des événements que :

« Des affrontements sporadiques ont été rapportés dans la banlieue de Conakry. Des dizaines de jeunes ont affronté, à coups de pierres, les policiers et les gendarmes sur la route Le Prince, axe traversant la banlieue et théâtre fréquent de telles confrontations. Les forces de sécurité ont riposté avec des gaz lacrymogènes. Les autorités ont déployé gendarmes et policiers en nombre. Différents quartiers de la banlieue, habituellement grouillants, donnaient l'apparence d'une ville morte. De nombreux commerces et les grands marchés sont restés fermés dans la crainte de violences. Des manifestations ont été signalées en province, mais l'appel du FNDC ne semble pas y avoir été suivi massivement »¹⁶⁶.

RFI dresse également le bilan des événements : des dizaines d'arrestations et de blessés, dans la haute banlieue de Conakry, ainsi qu'à Labé et Dalaba¹⁶⁷. Africaguinee mentionne des exactions commises ce jour-là par des gendarmes dans la ville de Labé¹⁶⁸.

RFI s'exprime également sur l'ampleur de la mobilisation du 17 août 2022 :

« Sur la réussite ou non de la manifestation, qui ressemblait dans certaines communes et villes de l'intérieur à une journée 'ville morte', des observateurs remarquent que le déploiement massif et impressionnant des forces de l'ordre dans les rues de Conakry a contribué à dissuader la population. Mais les organisateurs, qui appellent à la mise en place d'un véritable cadre de dialogue entre la junte, les acteurs politiques et la société civile, se sont félicités de la mobilisation. Ils ont estimé que le peuple les avait écoutés »¹⁶⁹.

TV5 Monde qualifie d'« avortée » cette manifestation contre la junte : au rond-point de la Tannerie à Conakry, lieu de rendez-vous de la marche, il y a « une forte présence policière et pas l'ombre d'un manifestant », avec pour résultat plutôt une journée ville morte¹⁷⁰.

3.3. Attitude des autorités

3.3.1. Arrestations et poursuites judiciaires

Malgré l'annonce de la trêve dont il est question plus haut, Foniké Mengué, le coordinateur national du FNDC, est arrêté à son domicile, dans la nuit du 29 au 30 juillet 2022. Ibrahima Diallo, responsable

¹⁶³ Africaguinee, *Le parti d'Alpha Condé à ses partisans : "Joignez-vous massivement aux manifestations..."*, 16/08/2022, [url](#)

¹⁶⁴ Africaguinee, *Manifestation du 17 août : Le camp de Sidya Touré appelle à la mobilisation générale*, 16/08/2022, [url](#)

¹⁶⁵ Africaguinee (Diallo O. B.), 15/08/2022, [url](#)

¹⁶⁶ Jeune Afrique, 18/08/2022, [url](#)

¹⁶⁷ RFI, 17/08/2022, [url](#)

¹⁶⁸ Africaguinee (Tounkara T. O.), 17/08/2022, [url](#)

¹⁶⁹ RFI, 17/08/2022, [url](#)

¹⁷⁰ TV5 Monde, 18/08/2022, [url](#)

des opérations du FNDC, est arrêté quelques heures plus tard également à son domicile¹⁷¹, ainsi que Saikou Yaya Barry, le secrétaire exécutif de l'UFR, dans les mêmes circonstances¹⁷².

Foniké Mengué, Ibrahima Diallo et Saikou Yaya Barry ont été entendus par le juge d'instruction du tribunal de première instance de Dixinn. Ils ont ensuite été inculpés le 1^{er} août 2022¹⁷³ de participation à un attroupement interdit, de pillages, de destruction de biens publics et privés, d'incendies et de coups et blessures volontaires. Ils ont été emmenés à la Maison centrale de Conakry¹⁷⁴.

La presse en ligne relève également que parmi les dizaines de manifestants arrêtés lors des événements de juillet 2022 figurent 34 mineurs, dont cinq de moins de 13 ans :

« Le parquet n'a pas engagé de poursuites pénales contre les mineurs de moins de 13 ans, conformément au Code de l'enfant qui l'interdit. Le parquet spécial a décidé de poursuivre les 29 autres en ouvrant une information judiciaire pour des faits d'attroupement et de destruction de biens publics et privés [...]. 'Ils ont été traduits devant les juges des enfants qui (...) ont ordonné leur détention provisoire au motif qu'ils sont poursuivis pour des faits graves et que cela est strictement nécessaire pour leur maintien à la disposition de la justice' [...]. Le parquet spécial a également demandé 'aux parents d'assumer leur responsabilité parentale pendant des périodes de manifestations'. Il a déploré 'une délinquance intelligemment organisée à l'aune de laquelle les mineurs sont instrumentalisés' »¹⁷⁵.

Cette même source ajoute que le 2 août 2022, dix-sept autres jeunes (en majorité arrêtés en marge des manifestations des 28 et 29 juillet 2022), majeurs cette fois, ont été libérés par le tribunal de première instance de Dixinn. Alors que le procureur avait requis contre eux une peine de six mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 500.000 francs guinéens, ils ont été jugés non coupables. Des dizaines d'autres personnes restent toutefois encore en détention selon la source¹⁷⁶.

RFI précise à ce sujet que :

« Ce premier procès des personnes interpellées est un soulagement pour les nombreuses familles ayant effectué le déplacement pour assister aux audiences [...]. Poursuivis pour 'participation délictueuse à un attroupement interdit, troubles à l'ordre public, destruction de biens publics et privés, incendies volontaires, pillages et coups et blessures', ces jeunes gens ont été tout simplement renvoyés des fins de poursuites pour délit non constitué. À la barre, le juge Ousmane Simakan ne cessait de poser cette question : 'Avez-vous jeté des cailloux ?' Tour à tour, les jeunes gens ont répondu non. Ils ont tous plaidé non coupable et clamé leur innocence dans cette affaire et de manière convaincante. Ce qui a facilité la tâche du procureur Abacar Cissé qui a requis la peine de six ans de prison avec sursis et 500 000 francs guinéens soit 60 euros d'amende chacun. Pour cette première audience, l'avocat de la défense Me Fodé Kaba Chérif jubile. Il a indiqué à la presse une fois encore le droit a été dit, le ministère public n'avait pas de preuve pour asseoir la conviction du tribunal »¹⁷⁷.

¹⁷¹ Voir aussi TV5 Monde, 31/07/2022, [url](#)

¹⁷² Jeune Afrique (Barry D.), 31/07/2022, [url](#)

¹⁷³ RFI, 03/08/2022, [url](#)

¹⁷⁴ RFI, 02/08/2022, [url](#)

¹⁷⁵ VOA Afrique, 03/08/2022, [url](#)

¹⁷⁶ VOA Afrique, 03/08/2022, [url](#). Voir aussi : RFI, 02/08/2022, [url](#)

¹⁷⁷ RFI, 02/08/2022, [url](#)

3.3.2. Restrictions des libertés

Dissolution du FNDC

Quelques heures après l'annonce le 8 août 2022 de nouvelles manifestations, les autorités rendent publique la « dissolution » du FNDC par un arrêté. Parmi les raisons avancées pour justifier cette dissolution, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation invoque le fait que le front n'a pas de base légale et qu'il mène des actions violentes l'assimilant à une milice privée¹⁷⁸. Il soutient également que des mineurs auraient été recrutés et drogués par le FNDC pour ses manifestations¹⁷⁹.

Le FNDC considère qu'il s'agit d'un « non-événement »¹⁸⁰. Dans un communiqué du 10 août 2022 publié par Guineenews, le FNDC parle de menace, d'intimidation et de harcèlement. Il s'exprime en ces termes :

« Le FNDC rappelle qu'il n'est ni une organisation ni une association, mais un mouvement citoyen, un élan vers la démocratie, la justice, la liberté et l'état de droit. Et chaque citoyen et organisation constituée épris des valeurs démocratiques est membre du mouvement. Ce mouvement est né avant la nébuleuse CNRD, ce pouvoir illégitime et illégal, et continuera d'exister après la nébuleuse CNRD, car le peuple de Guinée est prêt, jusqu'au dernier souffle, à défendre sa dignité et revendiquer le droit à une société juste »¹⁸¹.

Ce même 10 août 2022, AI réagit à cette dissolution qui constitue, selon l'organisation, une « grave atteinte » aux libertés d'association et de réunion pacifique. AI, qui demande aux autorités de « rétablir le FNDC », se dit également « surpris par ces accusations car elle a toujours suivi et documenté les récentes manifestations du FNDC qui étaient de nature pacifique »¹⁸².

Le 11 août 2022, c'est au tour de l'organisation HRW de réagir à cette dissolution qui « ne fera qu'affaiblir davantage la démocratie en décourageant toute opposition significative ». Cette décision du gouvernement guinéen « viole la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et de participation démocratique ». HRW demande au gouvernement d'annuler sa décision et d'arrêter son « ingérence dans les partis d'opposition et la société civile »¹⁸³.

Autres restrictions

Dans un article du 18 juillet 2022, Guineenews précise que Foniké Mengué, coordinateur national du FNDC, a été empêché de se rendre à Dakar pour une rencontre organisée par le West Africa Civil Society Institute (WACSI). Il a été bloqué à l'aéroport international de Conakry par la police des frontières¹⁸⁴.

Jeune Afrique rapporte le 31 juillet 2022 que les sièges des partis UFDG et UFR ont été « bouclés » par les forces de l'ordre. Il en est de même du siège du RPG Arc-en-ciel qui ne s'était pourtant pas associé à la manifestation¹⁸⁵. Guineenews indique le 30 juillet 2022 que le siège de l'UFR « est assiégé à l'instant même par des agents des services de police »¹⁸⁶. D'après Guineenews, Cellou Dalein Diallo

¹⁷⁸ Guineenews (Bah A.), 08/08/2022, [url](#) ; Jeune Afrique (Barry D.), 10/08/2022, [url](#) ; Le Monde Afrique, 10/08/2022, [url](#) ; TV5 Monde, 10/08/2022, [url](#)

¹⁷⁹ DW (Condé B.), 10/08/2022, [url](#)

¹⁸⁰ Jeune Afrique (Barry D.), 10/08/2022, [url](#)

¹⁸¹ Guineenews, 10/08/2022, [url](#)

¹⁸² AI, 10/08/2022, [url](#)

¹⁸³ HRW, 11/08/2022, [url](#)

¹⁸⁴ Guineenews (Bah A.), 18/07/2022, [url](#)

¹⁸⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 31/07/2022, [url](#)

¹⁸⁶ Guineenews (Bangoura M.), 30/07/2022, [url](#)

dénonce, via les réseaux sociaux, le quadrillage par les forces de l'ordre des sièges du FNDC, de l'UFR, de l'UFDG et du RPG¹⁸⁷.

Après la dissolution du FNDC, le gouvernement annonce, par un communiqué du 10 août 2022, une mission dans les sièges des partis politiques du 16 août au 15 septembre afin de vérifier le respect des lois en vigueur¹⁸⁸.

Par ailleurs, suite aux manifestations de fin juillet 2022, les autorités ont, comme du temps d'Alpha Condé, déployé des forces mixtes (police, gendarmerie et armée) sur la route Le Prince, axe entre Hamdallaye et Kagbelen sur lequel se déroulent la plupart des contestations de l'opposition. Les autorités avancent le motif de la sécurité de la population pour justifier la mise en place de patrouilles dans une zone considérée comme « criminogène ». Africaguinee rapporte que depuis lors des habitants de l'axe se plaignent d'exactions commises par les forces de l'ordre :

« 'Ce qui se passe, dès 18h 30, ils (agents) commencent à faire des tirs en l'air dans les quartiers, surtout là où les jeunes sont assis en train de faire du thé. Ils viennent pour arrêter certains, intimider d'autres ou nous disperser. Chaque jour, c'est comme ça et c'est avec la peur au ventre que nous vivons sur l'axe de Hamdallaye jusqu'à Kagbelen'. [...]

'S'ils vous trouvent assis, c'est soit on vous arrête et on vous amène ou ils utilisent leurs matraques, ils vous mettent dans leurs véhicules et vous tapent 20 ou 50 coups. Si la personne a de la chance, ils la libèrent sinon, ils l'embarquent pour l'amener dans un camp ou dans un commissariat. Actuellement aucun jeune n'ose rester dehors après 18h' »¹⁸⁹.

Un article de DW du 16 août 2022 fait mention d'opérations de ratissage « dans les zones sensibles de Conakry dénommées temples » qui se sont intensifiées depuis l'annonce de la manifestation du 17 août 2022. Il s'agit, selon la source, de « marchés considérés par les autorités comme des foyers de contestation »¹⁹⁰.

Guineenews évoque des arrestations arbitraires de jeunes, « pas seulement dans les endroits réputés être des temples, mais même dans les cafés »¹⁹¹.

¹⁸⁷ Guineenews (Sylla M.), 30/07/2022, [url](#)

¹⁸⁸ Africaguinee (Diallo O. B.), 10/08/2022, [url](#) ; Guineenews (Bah A.), 11/08/2022, [url](#)

¹⁸⁹ Africaguinee (Diallo S. K.), 09/08/2022, [url](#)

¹⁹⁰ DW (Condé B.), 16/08/2022, [url](#)

¹⁹¹ Guineenews (Diallo T. S.), 03/08/2022, [url](#)

Résumé

Sous Alpha Condé, deux principaux partis politiques s'affrontent : l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo et le parti présidentiel, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG Arc-en-ciel). L'UFDG fait par ailleurs partie de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD). D'autres alliances politiques cohabitent dans le paysage politique guinéen. Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), qui regroupe à la fois des organisations de la société civile et des partis politiques, voit, quant à lui, le jour en 2019 pour contester la volonté du président Alpha Condé de modifier la Constitution afin de pouvoir briguer un troisième mandat.

Si l'opposition salue dans un premier temps la prise de pouvoir par la junte en septembre 2021, au fur et à mesure que la transition s'installe, des désaccords interviennent avec les autorités sur le processus en cours et de nouvelles alliances politiques voient le jour. L'opposition politique, qui se dit exclue de tout dialogue, conteste en effet la période de transition de 36 mois avancée par la junte. Dans ce contexte, le RPG Arc-en-ciel et ses anciens partis rivaux se rapprochent pour s'opposer à la junte devenue un adversaire commun.

A leur arrivée au pouvoir, les nouvelles autorités militaires ont libéré les militants politiques encore en détention et rétabli la liberté des partis politiques de se réunir et celle de voyager à l'extérieur du pays, libertés qui avaient été réduites sous la présidence d'Alpha Condé. Par contre, la junte a répété à diverses reprises qu'il est interdit de manifester jusqu'à la fin de la transition devant mener aux élections. Cette atteinte à un droit fondamental est décriée tant par les acteurs politiques que par les observateurs nationaux et internationaux.

Jusqu'en fin juin 2022, les sources consultées par le Cedoca s'accordent à dire que les militants de l'opposition ne sont pas inquiétés par les nouvelles autorités. Par contre, les leaders des partis politiques font l'objet de différentes procédures. Dans le cadre d'une opération menée par la junte depuis novembre 2021 pour récupérer les biens de l'Etat relevant du domaine public, aussi bien Sidya Touré de l'Union des forces républicaines (UFR) que Cellou Dalein Diallo de l'UFDG ont été contraints fin février 2022 de quitter leurs résidences respectives, même s'ils affirment qu'il s'agit de domaines privés de l'Etat acquis dans le respect des procédures sous la présidence de Lansana Conté. Par ailleurs, suite à la création de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) en janvier 2022, d'anciens ministres sous Alpha Condé ont été poursuivis et placés en détention. C'est le cas notamment d'Ibrahima Kassory Fofana, ancien Premier ministre, et nouveau responsable du RPG Arc-en-ciel. Cellou Dalein Diallo, absent du pays depuis plusieurs mois, ne s'est quant à lui pas présenté aux diverses convocations émises par cette cour. Certaines sources s'interrogent sur un éventuel exil.

Début juillet 2022, le ton monte entre la junte et l'opposition qui menace de manifester pour un retour à l'ordre constitutionnel. Trois responsables du FNDC, dont Foniké Mengué, le coordinateur national, sont arrêtés violemment et libérés quelques jours plus tard. Le FNDC, avec le soutien des partis d'opposition, organise ensuite plusieurs manifestations en juillet et en août 2022 qui se soldent par plusieurs tués, des blessés et de nombreuses interpellations. Foniké Mengué, Ibrahima Diallo, le responsable des opérations du FNDC, et Saikou Yaya Barry, le secrétaire exécutif de l'UFR, sont arrêtés fin juillet 2022 et demeurent en détention depuis lors. La junte prend également un arrêté de dissolution du FNDC, avec pour justification que le front n'a pas de base légale et qu'il mène des actions violentes l'assimilant à une milice privée. Amnesty International (AI) et Human Rights Watch (HRW) s'inquiètent de ces atteintes aux libertés d'expression, d'association, de réunion pacifique et de participation démocratique. D'autres restrictions sont réapparues, comme du temps d'Alpha Condé, Foniké Mengué ayant par exemple été empêché de voyager en juillet 2022. Suite aux manifestations de fin juillet 2022, les autorités ont par ailleurs déployé des forces mixtes (police, gendarmerie et armée) sur la route Le Prince, foyer des contestations. Depuis lors des habitants de l'axe se plaignent d'exactions commises par les forces de l'ordre.

Bibliographie

Contacts directs

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), direction, message par média social, 09/05/2022, info@fndcguinee.com

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), direction, entretien, Bruxelles, 25/05/2022

Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), direction, courrier électronique, 07/05/2022, siege@ufdgonline.org

Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), entretien téléphonique, 05/05/2022, ogdh2004@yahoo.fr

Sources écrites et audiovisuelles

Africaguinee (Diallo O. B.), *Conakry : l'UFDG reprend ses activités à son QG, saccagé puis fermé sous Alpha Condé*, 15/12/2021, <https://www.africaguinee.com/articles/2021/12/15/conakry-l-ufdg-reprend-ses-activites-son-qg-saccage-puis-ferme-sous-alpha-conde> [consulté le 20/05/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *CNT : "Nous avons tenu compte du poids électoral..."*, précise Dr Oussou, 22/11/2021, <https://www.africaguinee.com/articles/2021/11/22/cnt-nous-avons-tenu-compte-du-poids-electoral-precise-dr-oussou> [consulté le 14/06/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Durée de la Transition : l'ANAD reste catégorique... "15 mois ou rien"*, 30/04/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/04/30/duree-de-la-transition-l-anad-reste-categorique-15-mois-ou-rien> [consulté le 31/05/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Guinée : Des partisans d'Alpha Condé "incarcérés" à Conakry*, 13/12/2021, <https://www.africaguinee.com/articles/2021/12/13/guinee-des-partisans-d-alpha-conde-incarceres-conakry> [consulté le 20/05/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Que s'est-il passé à Gaoual ? Les émissaires de l'UFDG quittent la ville sous escorte*, 07/06/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/06/07/que-s-est-il-passe-gaoual-les-emissaires-de-l-ufdg-quittent-la-ville-sous> [consulté le 13/06/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Vers un "rapprochement" entre RPG-arc-en-ciel et l'UFDG pour faire face au CNRD ? "Rien n'est exclu..."*, 23/04/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/04/23/vers-un-rapprochement-entre-rpg-arc-en-ciel-et-l-ufdg-pour-faire-face-au-cnrd> [consulté le 07/06/2022]

Africaguinee (Siba E.), *Détention de Kassory : "On veut l'éliminer politiquement", selon sa défense*, 27/04/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/04/27/detention-de-kassory-veut-l-eliminer-politiquement-selon-sa-defense> [consulté le 07/06/2022]

Africaguinee, *Guinée : Des manifestations annoncées contre le CNRD après l'adoption du délai de la Transition*, 12/05/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/05/12/guinee-des-manifestations-annoncees-contre-le-cnrd-apres-l-adoption-du-delai-de> [consulté le 19/05/2022]

Africaguinee, *Guinée: le FNDC se désolidarise de la junte et lance une invite*, 11/12/2021, <https://www.africaguinee.com/articles/2021/12/11/guinee-le-fndc-se-desolidarise-de-la-junte-et-lance-une-invite> [consulté le 20/05/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Détention prolongée de Kassory : "C'est un acharnement contre le RPG arc-en-ciel..."*, 13/06/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/06/13/detention-prolongee-de-kassory-c-est-un-acharnement-contre-le-rpg-arc-en-ciel> [consulté le 24/06/2022]

Africaguinee (Sakouvogui P. F.), *Des émissaires de l'ANAD "refoulés" à Macenta : le préfet Colonel Ousmane Diallo précise*, 22/06/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/06/22/des-emissaires-de-l-anad-refoules-macenta-le-prefet-colonel-ousmane-diallo> [consulté le 24/06/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *L'Autoroute « Le Prince » militarisé par la Junte : "Nous vivons dans la psychose permanente..."*, dénoncent des citoyens, 09/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/09/l-autoroute-le-prince-militarise-par-la-junte-nous-vivons-dans-la-psychose> [consulté le 16/08/2022]

Africaguinee (Diallo S. K.), *Guinée : le film de l'arrestation de Foniké Mengué à Conakry*, 05/07/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/07/05/guinee-le-film-de-l-arrestation-de-fonike-mengue-conakry> [consulté le 18/08/2022]

Africaguinee (Diallo O. B.), *Guinée : Après avoir "dissout" le FNDC, Mory Condé ouvre un autre front visant les partis politiques*, 10/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/10/guinee-apres-avoir-dissout-le-fndc-mory-conde-ouvre-un-autre-front-visant-les> [consulté le 18/08/2022]

Africaguinee, *Le parti d'Alpha Condé à ses partisans : "Joignez-vous massivement aux manifestations..."*, 16/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/16/le-parti-d-alpha-conde-ses-partisans-joignez-vous-massivement-aux-manifestations> [consulté le 19/08/2022]

Africaguinee (Diallo O. B.), *Manifestation du 17 août, accusations de Gaoual : La mise au point du FNDC*, 15/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/15/manifestation-du-17-aout-accusations-de-gaoual-la-mise-au-point-du-fndc> [consulté le 19/08/2022]

Africaguinee, *Le FNDC mobilise à Bruxelles : "A bas la dictature...vive la démocratie", scandent les manifestants*, 14/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/14/le-fndc-mobilise-bruxelles-bas-la-dictaturevive-la-democratie-scandent-les> [consulté le 19/08/2022]

Africaguinee, *Manifestation du 17 août : Le camp de Sidya Touré appelle à la mobilisation générale*, 16/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/16/manifestation-du-17-aout-le-camp-de-sidya-toure-appelle-la-mobilisation-generale> [consulté le 19/08/2022]

Africaguinee (Toukara T. O.), *Des gendarmes accusés de graves exactions à Labé : Témoignages chocs de victimes*, 17/08/2022, <https://www.africaguinee.com/articles/2022/08/17/des-gendarmes-accuses-de-graves-exactions-labe-temoignages-chocs-de-victimes> [consulté le 19/08/2022]

Africanews, *Guinée : des dizaines de partis menacent de manifester contre la junte*, 10/03/2022, <https://fr.africanews.com/2022/03/10/guinee-des-dizaines-de-partis-menacent-de-manifester-contre-la-junte/> [consulté le 24/05/2022]

Africanews, *Guinée : l'opposition lance un appel aux manifestations*, 22/07/2022, <https://fr.africanews.com/2022/07/22/guinee-lopposition-lance-un-appel-aux-manifestations/> [consulté le 12/08/2022]

Africanews, *Belgique : la diaspora guinéenne marche contre la dissolution du FNDC*, 15/08/2022, <https://fr.africanews.com/2022/08/15/belgique-la-diaspora-guineenne-marche-contre-la-dissolution-du-fndc/> [consulté le 19/08/2022]

Afrimag (Traoré D.), *Guinée : Les opposants à la junte repartent au combat*, 02/03/2022, <https://afrimag.net/guinee-les-opposants-a-la-junte-repartent-au-combat/> [consulté le 24/05/2022]

Agence de presse africaine (APA) News, *Guinée : l'alliance entre le RPG et le G58 fait grincer des dents*, 11/05/2022, <http://apanews.net/fr/news/guinee-alliance-entre-le-rpg-et-le-g58-fait-grincer-des-dents> [consulté le 31/05/2022]

Aminata (Koundouno S. R.), *Violation des locaux du FNDC dans l'arrestation de Foniké Mengué et Cie: une plainte annoncée contre les auteurs*, 13/07/2022, <https://aminata.com/violation-des-locaux-du-fndc-dans-l-arrestation-de-fonike-mengue-et-cie-une-plainte-annoncee-contre-les-auteurs/> [consulté le 18/08/2022]

Amnesty International (AI), *Guinée 2021*, 29/03/2022, <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/west-and-central-africa/guinea/report-guinea/> [consulté le 06/05/2022]

Amnesty International (AI), *Guinée : Amnesty dénonce de nouvelles détentions arbitraires et l'usage excessif de la force*, 02/08/2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/08/guinea-amnesty-denounces-further-arbitrary-arrests-and-excessive-use-of-force/> [consulté le 18/08/2022]

Amnesty International (AI), *Guinée, de nouvelles atteintes aux libertés d'expression et d'association*, 10/08/2022, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/guinee-nouvelles-atteintes-libertes-expression-association> [consulté le 18/08/2022]

- Anadolu Agency (AA), *Guinée/ Manifestations : 12 policiers blessés et 85 manifestants interpellés (Gouvernement)*, 29/07/2022, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/-guin%C3%A9e-manifestations-12-policiers-bless%C3%A9s-et-85-manifestants-interpell%C3%A9s-gouvernement/2648557> [consulté le 19/08/2022]
- BX1, *Des centaines de personnes manifestent contre la dissolution d'un collectif contestataire en Guinée*, 15/08/2022, <https://bx1.be/categories/news/des-centaines-de-personnes-manifestent-contre-la-dissolution-dun-collectif-contestataire-en-guinee/> [consulté le 19/08/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Barry B.), *En Guinée : 58 partis politiques réunis pour dénoncer le calendrier électoral*, 18/05/2022, <https://www.dw.com/fr/quinee-transition-militaire-anad-cellou-dalein-sidya-toure-partis-mamadi-doumbouya/a-61834735> [consulté le 09/06/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Condé B.), *En Guinée, malgré les protestations, la récupération des domaines de l'État se poursuit*, 22/02/2022, <https://www.dw.com/fr/guin%C3%A9e-cellou-dalein-diallo-sidia-tour%C3%A9-op%C3%A9ration-mains-propres-junte-militaire/a-60868185> [consulté le 07/06/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Condé B.), *Transition en Guinée : certains acteurs politiques veulent avoir leur mot à dire*, 10/03/2022, <https://www.dw.com/fr/quin%C3%A9e-transition-junte-militaire-soci%C3%A9t%C3%A9-civile/a-61088491> [consulté le 07/06/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Condé B.), *La classe politique guinéenne défie la junte militaire*, 18/05/2022, <https://www.dw.com/fr/la-classe-politique-guin%C3%A9enne-d%C3%A9fie-la-junte-militaire/a-61842722> [consulté le 19/05/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Gatanazi E.), *Guinée : l'opposition rejette la transition de 39 mois*, 02/05/2022, <https://www.dw.com/fr/quin%C3%A9e-lopposition-rejette-la-transition-de-39-mois/a-61665170> [consulté le 05/05/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Gatanazi E.), *Quel avenir politique pour Cellou Dalein Diallo ?*, 13/06/2022, <https://www.dw.com/fr/cellou-dalein-diallo-ufdg-assises-nationales-de-la-refondation-guin%C3%A9e-criet/a-62118885> [consulté le 24/06/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Condé B.), *Amnesty International dénonce la dissolution du FNDC*, 10/08/2022, <https://www.dw.com/fr/amnesty-international-r%C3%A9action-fndc/a-62772373> [consulté le 18/08/2022]
- Deutsche Welle (DW) (Condé B.), *Les Guinéens anxieux à la veille d'une manifestation contre la junte*, 16/08/2022, <https://www.dw.com/fr/quin%C3%A9e-manifestation-contre-la-junte-fndc-dissolution-junte-militaire-anad-cellou-dalein-diallo/a-62828466> [consulté le 19/08/2022]
- Fabien Offner (@fabienoff), *#Guinée : La lune de miel entre les partis politiques et le CNRD touche à sa fin. 58 partis ont signé cette déclaration qui reproche au régime de transition de s'écarter de plus en plus des règles de l'Etat de droit et de retarder volontairement le retour à l'ordre constitutionnel* [Twitter post], 10/03/2022, <https://twitter.com/fabienoff/status/1501844784994041856> [consulté le 31/05/2022]
- Focus Guinée, *Guinée: Plus d'une centaine des partis politiques enregistrés au MATD de nos jours*, 19/04/2022, <https://focusguinee.info/2022/04/19/quinee-plus-dune-centaine-des-partis-politiques-enregistres-au-matd/> [consulté le 20/05/2022]
- France 24, *Coup d'État en Guinée : premières libérations de détenus du régime déchu*, 07/09/2021, <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/journal-de-l-afrique/20210907-coup-d-%C3%A9tat-en-guin%C3%A9e-premi%C3%A8res-lib%C3%A9rations-de-d%C3%A9tenus-du-r%C3%A9gime-d%C3%A9chu> [consulté le 14/06/2022]
- France 24, *Guinée : retour en héros pour quatre opposants au président déchu Alpha Condé*, 19/09/2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210919-guin%C3%A9e-retour-en-h%C3%A9ros-pour-quatre-opposants-au-pr%C3%A9sident-d%C3%A9chu-alpha-cond%C3%A9> [consulté le 14/06/2022]
- Freedom House, *Freedom in the world 2022. Guinea, 2022*, <https://freedomhouse.org/country/quinea/freedom-world/2022> [consulté le 07/06/2022]
- Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), *Déclaration n° 205*, 10/06/2022

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), *Communiqué des avocats du Front national pour la défense de la Constitution* [Facebook post], 30/05/2022, https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1092751711656759&id=265716091026996 [consulté le 30/05/2022]

Guinée 114 (Diallo M. M.), *Conakry-Accueilli à l'aéroport, Fodé Oussou (Ufdg) annonce les couleurs: « ce qui est passé est passé... »*, 21/10/2021, <https://guinee114.com/conakry-accueilli-a-laeroport-fode-oussou-ufdg-annonce-les-couleurs-ce-qui-est-passe-est-passe/> [consulté le 14/06/2022]

Guinee 360, *Transition: le FNDC-Politique opte pour une période de 15 mois*, 22/04/2022, <https://guinee360.com/22/04/2022/transition-le-fndc-politique-opte-pour-une-période-de-15-mois/> [consulté le 31/05/2022]

Guinee7, *Guinée. Les partis politiques font front commun face au CNRD*, 03/01/2022, <https://www.guinee7.com/guinee-les-partis-politiques-font-front-commun-face-au-cnr/> [consulté le 20/05/2022]

Guineedirect, *Guinée : Pourquoi l'ANAD s'est transformée en alliance politique autour de l'UFDG !*, 14/07/2021, <https://guineedirect.org/2021/07/14/guinee-pourquoi-lanad-sest-transformee-en-alliance-politique-autour-de-lufdq/> [consulté le 07/06/2022]

Guineelive (Condé A.), *Urgent : 287 détenus graciés par colonel Mamady Doumbouya(actualisé)*, 05/10/2021, <https://guineelive.com/2021/10/05/urgent-une-centaine-de-detenus-gracies-par-colonel-mamady-doumbouya/> [consulté le 14/06/2022]

Guineematin (Diakité M.), *Transition : le RPG et ses alliés rejettent le Collectif des partis politiques (CPP) créé par Cellou Dalein et Cie*, 05/01/2022, <https://guineematin.com/2022/01/05/transition-le-rpg-et-ses-allies-rejettent-le-collectif-des-partis-politiques-cpp-cree-par-cellou-dalein-et-cie/> [consulté le 20/05/2022]

Guineematin (Diallo A. F.), *Eclatement du CPP : Sidya, Faya, Ousmane Kaba et Cie créent une nouvelle plateforme*, 18/01/2022, <https://guineematin.com/2022/01/18/eclatement-du-cpp-sidya-faya-ousmane-kaba-et-cie-creent-une-nouvelle-plateforme/> [consulté le 09/06/2022]

Guineematin (Doré M. G.), *Conakry : l'UFDG reprend ses assemblées générales dans son siège avec 14 nouvelles adhésions*, 29/01/2022, <https://guineematin.com/2022/01/29/conakry-lufdq-reprend-ses-assemblees-generales-dans-son-siege-avec-14-nouvelles-adhesions/> [consulté le 20/05/2022]

Guineematin, *CNT : voici la liste des candidats désignés par Cellou Dalein, Sidya Touré, RPG et Cie*, 25/11/2021, <https://guineematin.com/2021/11/25/cnt-voici-la-liste-des-candidats-designes-par-cellou-dalein-sidya-toure-et-cie/> [consulté le 14/06/2022]

Guineematin, *Communiqué N° 0015/CNRD/2022*, 31/05/2022, <https://guineematin.com/wp-content/uploads/2022/05/COMMUNIQUE-015.pdf> [consulté le 02/06/2022]

Guineematin, *Guinée : le G58 réitère ses revendications pour une transition réussie*, 29/03/2022, <https://guineematin.com/2022/03/29/guinee-le-g58-reitere-ses-revendications-pour-une-transition-reussie/> [consulté le 31/05/2022]

Guineematin, *L'UFR se réjouit du retour d'Alpha Condé : « c'est une victoire pour le peuple de Guinée »* [video], 09/04/2022, <https://www.youtube.com/watch?v=GhFjFvAsWE> [consulté le 30/05/2022]

Guineenews (Ba M. D.), *UFDG-RPG arc-en-ciel : le mariage de la carpe et du lapin (Éditorial)*, 11/05/2022, <https://guineenews.org/ufdg-rpg-arc-en-ciel-le-mariage-de-la-carpe-et-du-lapin-editorial/> [consulté le 19/05/2022]

Guineenews (Bah A.), *UFDG : pour accéder au siège du parti de Dalein, voici les conditions posées*, 27/11/2021, <https://guineenews.org/ufdg-pour-acceder-au-siege-du-parti-de-dalein-voici-les-conditions-posees/> [consulté le 14/06/2022]

Guineenews (Bah A.), *Cadre de dialogue en Guinée : Voici ce que demande le G58*, 30/03/2022, <https://guineenews.org/cadre-de-dialogue-en-guinee-voici-ce-que-demande-le-g58/> [consulté le 31/05/2022]

Guineenews (Bah A.), *CNT : frustrés, les représentants de l'UFDG et du RPG claquent la porte*, 12/05/2022, <https://guineenews.org/cnt-frustres-les-representants-de-lufdg-et-du-rpg-claquent-la-porte/> [consulté le 19/05/2022]

- Guineenews (Bah A.), *Durée de la Transition : voici ce que propose le FNDC*, 21/04/2022, <https://guineenews.org/duree-de-la-transition-voici-ce-que-propose-le-fndc/> [consulté le 30/05/2022]
- Guineenews (Bah A.), *L'UFDG avertit : « nous n'accepterons plus de provocation »*, 11/06/2022, <https://guineenews.org/lufdg-avertit-nous-naccepterons-plus-de-provocation/> [consulté le 13/06/2022]
- Guineenews (Balde M. D.), *Forces vives versus CNRD : le RPG nage entre deux eaux (Éditorial)*, 13/06/2022, <https://guineenews.org/forces-vives-versus-cnr-d-le-rpg-nage-entre-deux-eaux-editorial/> [consulté le 13/06/2022]
- Guineenews (Bangoura M.), *Cadre de concertation inclusif : la CPR de Dr Faya réitère sa participation (Communiqué)*, 15/04/2022, <https://guineenews.org/cadre-de-concertation-inclusif-la-cpr-de-dr-faya-reitere-sa-participation-communiqué/> [consulté le 09/06/2022]
- Guineenews (Bangoura M.), *Guinée: une soixantaine de partis décident de boycotter les assises nationales*, 21/03/2022, <https://guineenews.org/guinee-une-soixantaine-de-partis-decident-de-boycotter-les-assises-nationales/> [consulté le 24/05/2022]
- Guineenews (Diallo T. S.), *Chronogramme de la transition : le G58, RPG Arc-en-ciel et alliées répondent au CNRD*, 11/05/2022, <https://guineenews.org/chronogramme-de-la-transition-le-g58-rpg-arc-en-ciel-et-alliees-repondent-au-cnr-d/> [consulté le 19/05/2022]
- Guineenews (Diallo T. S.), *Guinée : L'ANAD devient une alliance politique*, 13/07/2021, <https://guineenews.org/guinee-lanad-devient-une-alliance-politique/> [consulté le 31/05/2022]
- Guineenews (Diallo T. S.), *UFDG: Ousmane Gaoual exclu du parti*, 02/06/2022, <https://guineenews.org/ufdg-ousmane-gaoual-exclu-du-parti/> [consulté le 13/06/2022]
- Guineenews, *Déclaration n° 003 du G58*, 04/2022, <https://guineenews.org/wp-content/uploads/2022/04/DECLARATION-N%C2%B0003-DU-G58..pdf> [consulté le 31/05/2022]
- Guineenews (Camara A. M.), *L'UFR juge aberrant que de demander l'agrément à des grands partis politiques de sa carrure*, 19/04/2022, <https://guineenews.org/lufr-juge-aberrant-que-de-demander-lagrément-a-des-grands-partis-politiques-de-sa-carrure/> [consulté le 24/06/2022]
- Guineenews (Sylla M.), *Guinée : le FNDC projette deux manifestations dans les jours à venir*, 08/08/2022, <https://guineenews.org/guinee-le-fndc-projette-deux-manifestations-dans-les-jours-a-venir/> [consulté le 16/08/2022]
- Guineenews (Bah A.), *Guinée : le FNDC officiellement dissout*, 08/08/2022, <https://guineenews.org/guinee-le-fndc-officiellement-dissout/> [consulté le 16/08/2022]
- Guineenews (Bangoura M.), *Dernière minute : grâce à l'implication de Embaló, le FNDC ne va pas marcher le 4 août*, 30/07/2022, <https://guineenews.org/derniere-minute-grace-a-limplication-de-embalo-le-fndc-ne-va-pas-marcher-le-4-aout/> [consulté le 16/08/2022]
- Guineenews (Bangoura M.), *Conakry : le siège de l'UFR quadrillé par la Police*, 30/07/2022, <https://guineenews.org/conakry-le-siege-de-lufr-quadrille-par-la-police/> [consulté le 18/08/2022]
- Guineenews (Sylla M.), *Guinée: Dalein dans tous ses états après l'interpellation de Foninké Menguè et le siège des QG des partis*, 30/07/2022, <https://guineenews.org/guinee-dalein-dans-tous-ses-etats-apres-linterpellation-de-foninke-menque-et-le-siege-des-qq-des-partis/> [consulté le 18/08/2022]
- Guineenews (Bah A.), *Aéroport de Conakry : Foniké Menguè, coordinateur du FNDC, empêché de sortir du pays*, 18/07/2022, <https://guineenews.org/aeroport-de-conakry-fonike-menque-coordonateur-du-fndc-empeche-de-sortir-du-pays/> [consulté le 18/08/2022]
- Guineenews, *Dissous, le FNDC porte de graves accusations contre la junte (déclaration)*, 10/08/2022, <https://guineenews.org/dissous-le-fndc-porte-de-graves-accusations-contre-la-junte-declaration/> [consulté le 18/08/2022]
- Guineenews (Bah A.), *Mory Condé annoncé dans les QG : une mission de tous les dangers pour les partis politiques*, 11/08/2022, <https://guineenews.org/mory-conde-annonce-dans-les-qq-une-mission-de-tous-les-dangers-pour-les-partis-politiques/> [consulté le 18/08/2022]

Guineenews (Bah A.), *Manifestations : L'ANAD appelle ses militants à suivre le mot d'ordre du FNDC « dissous »*, 14/08/2022, <https://guineenews.org/manifestations-lanad-appelle-ses-militants-a-suivre-le-mot-dordre-du-fndc-dissous/> [consulté le 19/08/2022]

Guineenews (Traoé M.), *Dalein à ses militants: «mobilisons-nous ce 28 juillet pour exiger le retour diligent à l'ordre constitutionnel»*, 27/07/2022, <https://guineenews.org/dalein-a-ses-militants-mobilisons-nous-ce-28-juillet-pour-exiger-le-retour-diligent-a-lordre-constitutionnel/> [consulté le 19/08/2022]

Guineenews (Diallo T. S.), *Route Le Prince : une patrouille sur fond de violation des droits de l'homme*, 03/08/2022, <https://guineenews.org/route-le-prince-une-patrouille-sur-fond-de-violation-des-droits-de-lhomme/> [consulté le 19/08/2022]

Guineesignal, *Longtemps bloqué par le régime Alpha Condé, le mouvement démocratique libéral (MoDeL) dispose enfin de son agrément*, 11/01/2022, <https://guineesignal.com/2022/01/11/longtemps-bloque-par-le-regime-alpha-conde-le-mouvement-democratique-liberal-model-dispose-enfin-de-son-agrement/> [consulté le 19/08/2022]

Guineetime (Camara O.), *Guinée : la COPED, une nouvelle coalition politique dans l'arène !*, 24/06/2021, <https://guineetime.info/2021/06/24/guinee-la-coped-une-nouvelle-coalition-politique-dans-larene/> [consulté le 09/06/2022]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Les dirigeants du pays devraient respecter les droits fondamentaux*, 15/09/2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/09/15/guinee-les-dirigeants-du-pays-devraient-respecter-les-droits-fondamentaux> [consulté le 14/06/2022]

Human Rights Watch (HRW), Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), Agir ensemble pour les droits humains (AEDH), *Appel au respect des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en République de Guinée*, 09/06/2022, <https://www.hrw.org/fr/news/2022/06/09/appel-au-respect-des-droits-la-liberte-dexpression-dassociation-et-de-reunion> [consulté le 14/06/2022]

Human Rights Watch (HRW), *Rapport mondial 2022. Guinée. Événements de 2021, 2022*, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/380838> [consulté le 19/05/2022]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Le gouvernement dissout la coalition de l'opposition*, 11/08/2022, <https://www.hrw.org/fr/news/2022/08/11/guinee-le-gouvernement-dissout-la-coalition-de-lopposition> [consulté le 18/08/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : à quoi ressemblera le conseil national de transition de Mamadi Doumbouya ?*, 23/10/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1254978/politique/guinee-a-quoi-ressemblera-le-conseil-national-de-transition-de-mamadi-doumbouya/> [consulté le 14/06/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Doumbouya durcit le ton, les partis politiques aussi*, 16/05/2022, https://www.jeuneafrique.com/1346601/politique/guinee-doumbouya-durcit-le-ton-les-partis-politiques-aussi/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-17-05-2022&utm_medium=email&utm_content=article_1 [consulté le 19/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Doumbouya met la pression sur les anciens ministres d'Alpha Condé*, 07/04/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1336937/politique/guinee-doumbouya-met-la-pression-sur-les-anciens-ministres-dalpha-conde/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Doumbouya veut rester 39 mois au pouvoir, la classe politique s'insurge*, 02/05/2022, https://www.jeuneafrique.com/1343522/politique/guinee-doumbouya-veut-rester-39-mois-au-pouvoir-la-classe-politique-sinsurge/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-03-05-2022&utm_medium=email&utm_content=article_4 [consulté le 09/06/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : entre Mamadi Doumbouya et Cellou Dalein Diallo, un duel politico-judiciaire*, 06/06/2022, https://www.jeuneafrique.com/1345272/politique/guinee-entre-mamadi-doumbouya-et-cellou-dalein-diallo-un-duel-politico-judiciaire/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-07-06-2022&utm_medium=email&utm_content=article_3 [consulté le 09/06/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : fin de la lune de miel entre Mamadi Doumbouya et la classe politique*, 14/01/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1294819/politique/guinee-fin-de-la-lune-de-miel-entre-mamadi-doumbouya-et-la-classe-politique/> [consulté le 06/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Kassory Fofana prend la tête de l'ancien parti d'Alpha Condé sur fond de crise interne*, 01/04/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1335203/politique/guinee-kassory-fofana-prend-la-tete-de-lancien-parti-dalpha-conde-sur-fond-de-crise-interne/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : l'héritage controversé d'Alpha Condé à la tête du RPG*, 27/03/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1320237/politique/guinee-lheritage-controverse-dalpha-conde-a-la-tete-du-rpg/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : les caciques du régime d'Alpha Condé dans le viseur de la justice*, 25/02/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1319159/politique/guinee-les-caciques-du-regime-dalpha-conde-dans-le-viseur-de-la-justice/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique (Soudan F.), *Guinée : faut-il juger Alpha Condé ?*, 23/05/2022, https://www.jeuneafrique.com/1347830/politique/guinee-faut-il-juger-alpha-conde-par-francois-soudan/?utm_source=dvr.it&utm_medium=twitter [consulté le 07/06/2022]

Jeune Afrique (Soumaré M.), *Guinée : (trop ?) grand ménage contre la corruption*, 13/03/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1321954/politique/guinee-trop-grand-menage-contre-la-corruption/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique, *En Guinée, les manifestations politiques désormais « interdites »*, 14/05/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1346555/politique/en-guinee-les-manifestations-politiques-desormais-interdites/> [consulté le 19/05/2022]

Jeune Afrique, *Guinée : comment Ibrahima Kassory Fofana prépare sa défense*, 19/04/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1339786/politique/guinee-comment-ibrahima-kassory-fofana-prepare-sa-defense/> [consulté le 03/05/2022]

Jeune Afrique, *Guinée : le pouvoir lie la tenue d'élections à un recensement*, 17/04/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1339746/politique/guinee-le-pouvoir-lie-la-tenue-delections-a-un-recensement/> [consulté le 05/05/2022]

Jeune Afrique, *Guinée : le RPG d'Alpha Condé et l'UFDG de Cellou Dalein Diallo unis face à Mamadi Doumbouya*, 12/05/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1345679/politique/guinee-le-rpg-dalpha-conde-et-lufdq-de-cellou-dalein-diallo-unis-face-a-mamadi-doumbouya/> [consulté le 19/05/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Cellou Dalein Diallo en fuite ou en voyage ?*, 17/06/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1354749/politique/guinee-cellou-dalein-diallo-en-fuite-ou-en-voyage/> [consulté le 24/06/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : le RPG d'Alpha Condé coincé entre la junte et le FNDC*, 25/07/2022, https://www.jeuneafrique.com/1364474/politique/guinee-le-rpg-dalpha-conde-coince-entre-la-junte-et-le-fndc/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-26-07-2022&utm_medium=email&utm_content=article_5 [consulté le 12/08/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : après les manifestations, la chasse aux organisateurs est ouverte*, 31/07/2022, https://www.jeuneafrique.com/1366165/politique/guinee-apres-les-manifestations-la-chasse-aux-organisateur-est-ouverte/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-01-08-2022&utm_medium=email&utm_content=article_5 [consulté le 12/08/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Mamadi Doumbouya face à la colère de la rue*, 29/07/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1365834/politique/guinee-mamadi-doumbouya-face-a-la-colere-de-la-rue/> [consulté le 16/08/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : le FNDC dissous par la junte de Mamadi Doumbouya*, 10/08/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1368168/politique/guinee-le-fndc-dissous-par-la-junte-de-mamadi-doumbouya/> [consulté le 16/08/2022]

Jeune Afrique, *Guinée : deux morts lors d'une manifestation contre la junte dirigée par Doumbouya*, 18/08/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1370208/politique/guinee-deux-morts-lors-dune-manifestation-contre-la-junte-dirigee-par-doumbouya/> [consulté le 19/08/2022]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Mamadou Sylla peut-il encore « s'opposer autrement » à Alpha Condé ?*, 10/06/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1185194/politique/guinee-mamadou-sylla-peut-il-encore-sopposer-autrement-a-alpha-conde/> [consulté le 19/08/2022]

Kababachir (Camara I. S.), *Manifestation du FNDC à Bruxelles : 'Le FNDC est un état d'esprit, personne ne peut dissoudre ça'* (manifestants), 14/08/2022, <http://www.kababachir.com/manifestation-du-fndc-a-bruxelles-le-fndc-est-un-etat-desprit-personne-ne-peut-dissoudre-ca-manifestant/> [consulté le 19/08/2022]

Kalenews, *Guinée : L'UFR reprendra en fin ses assemblées générales hebdomadaires ce samedi*, 11/02/2022, <https://kalenews.org/guinee-lufr-reprendra-en-fin-ses-assemblees-generales-hebdomadaires-ce-samedi/> [consulté le 20/05/2022]

Kalenews, *Le PEDN signe une alliance électorale avec 13 partis politiques*, 31/03/2022, <https://kalenews.org/le-pedn-signe-une-alliance-electorale-avec-13-partis-politiques/> [consulté le 19/08/2022]

Kalenews (Mansaré N. M.), *Des manifestants conduits au camp Alpha Yaya : « On leur a infligé des traitements inhumains et dégradants » accuse Ibrahima Diallo*, 29/07/2022, <https://kalenews.org/des-manifestants-conduits-au-camp-alpha-yaya-on-leur-a-inflige-des-traitements-inhumains-et-degradants-accuse-ibrahima-diallo/> [consulté le 19/08/2022]

Kibaro224, *La nouvelle coalition politique CORED-GUINÉE : Voici la liste des partis signataires*, 21/06/2021, <https://kibaro224.com/la-nouvelle-coalition-politique-cored-guinee-voici-la-liste-des-partis-signataires/> [consulté le 09/06/2022]

Le Figaro, *Guinée: création d'un front contre un troisième mandat du président Condé*, 04/04/2019, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/guinee-creation-d-un-front-contre-un-troisieme-mandat-du-president-conde-20190404> [consulté le 31/05/2022]

Le Monde (Châtelot C.), *Transition prolongée en Guinée : l'opposition dénonce une « décision unilatérale » et une « durée injustifiable »*, 02/05/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/05/02/transition-en-guinee-la-junte-au-pouvoir-se-donne-du-temps_6124427_3212.html [consulté le 09/06/2022]

Le Monde Afrique, *L'opposition guinéenne se mobilise contre un troisième mandat d'Alpha Condé*, 02/09/2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/02/l-opposition-guineenne-se-mobilise-contre-un-troisieme-mandat-d-alpha-conde_6050689_3212.html [consulté le 31/05/2022]

Le Monde Afrique, *En Guinée, le gouvernement annonce la dissolution du principal mouvement d'opposition*, 10/08/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/10/en-guinee-le-gouvernement-annonce-la-dissolution-du-principal-mouvement-d-opposition_6137662_3212.html [consulté le 18/08/2022]

Le Monde Afrique, *En Guinée, arrestation musclée de plusieurs membres d'un collectif*, 06/07/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/06/en-guinee-arrestation-musclée-de-plusieurs-membres-d-un-collectif_6133555_3212.html [consulté le 18/08/2022]

Le Point (Diawara M.), *Guinée : « Six mois après, nous sommes plutôt déçus »*, 16/03/2022, https://www.lepoint.fr/afrique/guinee-six-mois-apres-nous-sommes-plutot-decus-16-03-2022-2468460_3826.php [consulté le 24/05/2022]

Ledjely (Nasterlin A.), *Dr Fodé Oussou Fofana appelle à nettoyer le paysage politique guinéen*, 21/04/2022, <https://ledjely.com/2022/04/21/dr-fode-oussou-fofana-appelle-a-nettoyer-le-paysage-politique-guineen/> [consulté le 20/05/2022]

Ledjely (Nasterlin A.), *FONIKÉ MENGUÉ : « Le FNDC ne peut pas s'associer avec le RPG »*, 18/05/2022, https://ledjely.com/2022/05/18/fonike-menque-le-fndc-ne-peut-pas-sassocier-avec-le-rpg/?fbclid=IwAR1R2wnsPrW_98QIO1Ic8nyA6wslvEzciCtpHZPi6RhcLLuVCIxqA2SMvYzIU [consulté le 24/05/2022]

Media Guinee (Keita Y.), *Saloum Cissé : « le coup d'Etat n'a pas comme prévu déstabilisé notre parti »*, 31/03/2022, <https://mediaguinee.org/saloum-cisse-le-coup-detat-na-pas-comme-prevu-destabilise-notre-parti-%EF%BF%BC/> [consulté le 20/05/2022]

Mediaguinee, *Guinée : le FNDC veut reconstituer les forces vives de la nation*, 18/05/2022, https://mediaguinee.org/guinee-le-fndc-veut-reconstituer-les-forces-vives-de-la-nation/?fbclid=IwAR1RGnu5JBwJHIZzEJeAQ0PXIGfUH2WihGXs-BqQUEnuvBue_kGByw29GzE [consulté le 24/05/2022]

Mosaïque Guinée (Bangoura M.), *La CORED de Mamadou Sylla invite le CNRD à reconsidérer sa position sur la durée de la transition (déclaration)*, s.d., <https://mosaïqueguinee.com/la-cored-de-mamadou-sylla-invite-le-cnrd-a-reconsiderer-sa-position-sur-la-duree-de-la-transition-declaration/> [consulté le 07/06/2022]

Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), *Déclaration 90CD/OGDH/2022*, 30/07/2022

Radio France internationale (RFI), *Guinée : le RPG d'Alpha Condé se réunit en convention dans un contexte complexe*, 31/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220331-quin%C3%A9-le-rpg-d-alpha-cond%C3%A9-unit-en-convention-dans-un-contexte-complexe> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée : une centaine de partis politiques lancent une plateforme commune*, 04/01/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220104-quin%C3%A9-une-centaine-de-partis-politiques-lancent-une-plateforme-commune> [consulté le 07/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: déboutés par la Justice, Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré quittent leurs résidences*, 28/02/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220228-quin%C3%A9-d%C3%A9bout%C3%A9s-par-la-justice-cellou-dalein-diallo-et-sidya-tour%C3%A9-quittent-leurs-r%C3%A9sidences> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: Ibrahima Kassory Fofana et trois anciens ministres sous mandat de dépôt*, 06/04/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220406-quin%C3%A9-ibrahima-kassory-fofana-et-trois-anciens-ministres-sous-mandat-de-d%C3%A9p%C3%B4t> [consulté le 07/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: installation du « Cadre de concertation inclusif »*, 16/04/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220416-quin%C3%A9-installation-du-cadre-de-concertation-inclusif> [consulté le 07/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'ex-Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana prend la tête du RPG d'Alpha Condé*, 01/04/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220401-quin%C3%A9-l-ex-premier-ministre-ibrahima-kassory-fofana-prend-la-t%C3%AAt%C3%A9-du-rpg-d-alpha-cond%C3%A9> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la classe politique prudente après les premières discussions pour un cadre de dialogue*, 18/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220318-quin%C3%A9-fin-des-consultations-avec-les-partis-politiques-concernant-le-futur-dialogue> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la maison de l'opposant Cellou Dalein Diallo à Conakry détruite*, 27/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220327-quin%C3%A9-la-maison-de-l-opposant-cellou-dalein-diallo-%C3%A0-conakry-d%C3%A9truite> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC change de patron et s'apprête à veiller sur la transition*, 04/02/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220204-quin%C3%A9-le-fndc-change-de-patron-et-s-appr%C3%AAt%C3%A9-veiller-sur-la-transition> [consulté le 20/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le mouvement citoyen FNDC réclame la publication de l'identité des militaires au pouvoir*, 23/02/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220223-quin%C3%A9-le-mouvement-citoyen-fndc-r%C3%A9clame-la-publication-de-l-identit%C3%A9-des-militaires-au-pouvoir> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les consultations des acteurs politiques ont commencé avant le futur dialogue*, 15/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220315-quin%C3%A9-les-consultations-des-acteurs-politiques-ont-commenc%C3%A9-avant-le-futur-dialogue> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les principaux partis ont boycotté la rencontre sur les propositions de calendrier*, 30/04/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220430-quin%C3%A9-les-principaux-partis-ont-boycott%C3%A9-la-rencontre-sur-les-propositions-de-calendrier> [consulté le 09/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'opposant Sidya Touré conteste la mesure de restitution de son domicile*, 21/02/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220221-en-quin%C3%A9-l-opposant-sidya-tour%C3%A9-refuse-de-quitter-son-logement> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'organe législatif fixe à trois ans la durée de la transition*, 11/05/2022, <https://www.rfi.fr/fr/en-bref/20220511-quin%C3%A9-l-organe-l%C3%A9gislatif-fixe-%C3%A0-trois-ans-la-dur%C3%A9e-de-la-transition> [consulté le 09/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: ouverture des Assises nationales malgré l'absence d'une soixantaine de partis politiques*, 22/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220322-quin%C3%A9-ouverture-des-assises-nationales-malgr%C3%A9-l-absence-d-une-soixantaine-de-partis-politique> [consulté le 24/05/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: un collectif de partis politiques dénonce les dysfonctionnements de la junte*, 10/03/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220310-quin%C3%A9e-un-collectif-de-partis-politiques-d%C3%A9nonce-les-dysfonctionnements-de-la-junte> [consulté le 07/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC suspend son appel à manifester pour «donner une chance» au dialogue*, 23/06/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220623-quin%C3%A9e-le-fndc-suspend-son-appel-%C3%A0-manifester-pour-donner-une-chance-au-dialogue> [consulté le 24/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: première journée du dialogue politique entre gouvernement, opposition et société civile*, 27/06/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220627-quin%C3%A9e-premi%C3%A8re-journ%C3%A9e-du-dialogue-politique-entre-gouvernement-opposition-et-soci%C3%A9t%C3%A9-civile> [consulté le 12/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC veut manifester malgré l'interdiction des autorités*, 28/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220728-quin%C3%A9e-le-fndc-veut-manifester-malgr%C3%A9-l-interdiction-des-autorit%C3%A9s> [consulté le 12/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: composition, désignation des candidats, le CNT fait débat*, 12/11/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211112-quin%C3%A9e-d%C3%A9but-de-discussions-sur-la-composition-du-conseil-national-de-la-transition> [consulté le 14/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: retour triomphal à Conakry pour quatre opposants à Alpha Condé*, 18/09/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210918-quin%C3%A9e-retour-triomphal-%C3%A0-conakry-pour-quatre-opposants-%C3%A0-alpha-cond%C3%A9> [consulté le 14/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: plusieurs dizaines d'opposants libérés*, 07/09/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210908-quin%C3%A9e-plusieurs-dizaines-d-opposants-lib%C3%A9r%C3%A9s> [consulté le 14/06/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les deux leaders du FNDC arrêtés ont été inculpés et écroués*, 02/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220802-quin%C3%A9e-les-deux-leaders-du-fndc-arr%C3%AAt%C3%A9s-ont-%C3%A9t%C3%A9-inculp%C3%A9s-et-%C3%A9crou%C3%A9s> [consulté le 12/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC annonce de nouvelles manifestations*, 09/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220809-quin%C3%A9e-conakry-le-fndc-annonce-de-nouvelles-manifestations> [consulté le 12/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le ministre de la Justice demande des poursuites contre le FNDC*, 02/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220802-quin%C3%A9e-le-ministre-de-la-justice-demande-des-poursuites-contre-le-fndc> [consulté le 16/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *À la Une: comparutions en justice en Guinée*, 03/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20220803-%C3%A0-la-une-comparutions-en-justice-en-quin%C3%A9e> [consulté le 16/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC suspend pour une semaine ses appels à manifester contre la junte*, 30/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220730-quin%C3%A9e-le-fndc-suspend-pour-une-semaine-ses-appels-%C3%A0-manifester-contre-la-junte> [consulté le 16/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les tractations se poursuivent autour de la transition*, 29/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220729-quin%C3%A9e-les-tractations-se-poursuivent-autour-de-la-transition> [consulté le 16/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: de violentes manifestations éclatent après l'arrestation de cadres du FNDC*, 06/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220706-quin%C3%A9e-de-violentes-manifestations-%C3%A9clatent-apr%C3%A8s-l-arrestation-de-cadres-du-fndc> [consulté le 18/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: trois cadres du FNDC entendus par le juge et écroués à la prison de Conakry*, 08/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220708-quin%C3%A9e-trois-cadres-du-fndc-entendus-par-le-juge-et-%C3%A9crou%C3%A9s-%C3%A0-la-prison-de-conakry> [consulté le 19/08/2022]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les trois militants du FNDC sont libres*, 09/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220709-quin%C3%A9e-les-trois-militants-du-fndc-sont-libres> [consulté le 19/08/2022]

- Radio France internationale (RFI), *Guinée: des heurts en marge d'une manifestation interdite du FNDC*, 28/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220728-guin%C3%A9-des-heurts-en-marge-d-une-manifestation-interdite-du-fndc> [consulté le 19/08/2022]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le FNDC met fin à sa trêve et prévoit la reprise de ses actions «de façon graduelle»*, 05/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220805-guin%C3%A9-le-fndc-met-fin-%C3%A0-sa-tr%C3%AAve-et-pr%C3%A9voit-la-reprise-de-ses-actions-de-fa%C3%A7on-graduelle> [consulté le 19/08/2022]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: deux morts à Conakry lors d'une manifestation contre la junte au pouvoir*, 17/08/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220817-guin%C3%A9-deux-morts-%C3%A0-conakry-lors-d-une-manifestation-contre-la-junte-au-pouvoir> [consulté le 19/08/2022]
- République de Guinée, *Charte de la transition*, 27/09/2021, https://guineenews.org/wp-content/uploads/2021/09/Guinee_CharteDeLaTransition270921_C0.pdf [consulté le 07/06/2022]
- Sahara media, *Guinée : le chef de l'opposition salue le coup d'état intervenu dans le pays*, 12/09/2021, <https://fr.saharamedias.net/guinee-le-chef-de-lopposition-salue-le-coup-detat-intervenu-dans-le-pays/> [consulté le 31/05/2022]
- Seneweb (Faye A.), *Guinée: L'opposant Cellou Dalein Diallo «libre»*, 20/10/2021, https://www.seneweb.com/news/Afrique/guinee-l-rsquo-opposant-cellou-dalein-di_n_361722.html [consulté le 14/06/2022]
- Tournons la page, *Guinée : La liberté de manifester déjà en danger*, 25/05/2022, <https://tournonslapage.org/fr/actualites/guinee-la-liberte-de-manifester-deja-en-danger> [consulté le 31/05/2022]
- TV5 Monde (Rodier S.), *Guinée : liberté retrouvée pour Foniké Mengué, opposant à Alpha Condé*, 09/09/2021, <https://information.tv5monde.com/video/guinee-liberte-retrouvee-pour-fonike-mengue-opposant-alpha-conde> [consulté le 14/06/2022]
- TV5 Monde (Vendrelly M.), *En Guinée, "on a créé les conditions pour que le coup de force soit perçu comme légitime"*, 24/12/2021, <https://information.tv5monde.com/afrique/en-guinee-cree-les-conditions-pour-que-le-coup-de-force-soit-percu-comme-legitime-423656> [consulté le 31/05/2022]
- TV5 Monde 5 (Lunkiesa G.), *Guinée : 39 mois de transition, l'opposition en colère* [video], 02/05/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/guinee-39-mois-de-transition-lopposition-en-colere> [consulté le 09/06/2022]
- TV5 Monde Afrique (Bah A.), *En Guinée, le dialogue politique commence en ordre dispersé* [video], 16/04/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/en-guinee-le-dialogue-politique-commence-en-ordre-disperse> [consulté le 24/05/2022]
- TV5 Monde Afrique (Dar S. et al.), *Guinée : l'opposition boycotte les Assises de la réconciliation* [video], 23/03/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/guinee-lopposition-boycotte-les-assises-de-la-reconciliation> [consulté le 24/05/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : "Notre transition ne se porte pas bien, la junte refuse tout dialogue", estime Foniké Mengué* [video], 31/05/2022, <https://twitter.com/JTAtv5monde/status/1531757383780794374> [consulté le 13/06/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : le FNDC s'oppose au calendrier de transition* [video], 12/05/2022, https://www.facebook.com/watch/?v=5026911980722043&extid=CL-UNK-UNK-UNK-AN_GK0T-GK1C&ref=sharing [consulté le 31/05/2022]
- TV5 Monde, *Sidya Touré, président de l'UFR (Guinée) invité de TV5Monde* [video], 17/03/2022, <https://www.youtube.com/watch?v=kD5EqD-cHQs> [consulté le 30/05/2022]
- TV5 Monde (Lunkiesa G.), *Guinée : Conakry paralysée par des manifestations* [video], 29/07/2022, <https://information.tv5monde.com/video/guinee-conakry-paralysee-par-des-manifestations> [consulté le 12/08/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : le coordinateur du FNDC, Foniké Mengué a été arrêté chez lui* [video], 31/07/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/guinee-le-coordonateur-du-fndc-fonike-mengue-ete-arrete-chez-lui> [consulté le 16/08/2022]

- TV5 Monde (Furtade A.), *Guinée : où est passé Cellou Dallein Diallo ?* [video], 17/07/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/quinee-ou-est-passe-cellou-dallein-diallo> [consulté le 16/08/2022]
- TV5 Monde (de Matos L. et al.), *Guinée : trois opposants arrêtés violemment par la police* [video], 07/07/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/quinee-trois-opposants-arretes-violemment-par-la-police> [consulté le 16/08/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : l'opposition compte reprendre les manifestations anti-junte* [video], 07/08/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/quinee-lopposition-compte-reprendre-les-manifestations-anti-junte> [consulté le 19/08/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : dissolution du FNDC* [video], 10/08/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/quinee-dissolution-du-fndc> [consulté le 19/08/2022]
- TV5 Monde, *Guinée : une manifestation anti-junte avortée*, 18/08/2022, <https://afrique.tv5monde.com/information/quinee-une-manifestation-anti-junte-avortee> [consulté le 19/08/2022]
- United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2021. Guinea*, 12/04/2022, <https://www.state.gov/reports/2021-country-reports-on-human-rights-practices/guinea> [consulté le 06/05/2022]
- Vision Guinée (Balde S.), *La CEDEAO donne une suite favorable à une requête du FNDC*, 08/11/2021, <https://www.visionguinee.info/2021/11/08/la-cedeao-donne-une-suite-favorable-a-une-requete-du-fndc/> [consulté le 06/12/2021]
- Voice of America (VOA) Afrique, *Manifestations à Conakry: 29 mineurs en détention provisoire*, 03/08/2022, <https://www.voafrique.com/a/manifestations-en-quin%C3%A9e-29-mineurs-en-d%C3%A9tention-provisoire/6685167.html> [consulté le 12/08/2022]
- Wright A. C., *Instructions aux fins de poursuite judiciaire par voie de dénonciation*, 04/05/2022

Sources consultées

Sites web : Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI) ; International Crisis Group (ICG).